

DÉBAT PUBLIC

« La mer en débat »

Façade maritime Nord Atlantique / Manche Ouest

Compte-rendu intégral
Mardi 19 décembre 2023

SALLE/ADRESSE : Brest – Atelier des Capucins

PARTICIPANTS : 130 participants dans la salle

DÉBUT > FIN : 18h30 à 21h30

Commission particulière du débat public (CPDP)

M. Floran AUGAGNEUR
Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE
M. Pascal BRERAT
Mme Lucie BEGUIN
M. Patrick CHAUMETTE

Intervenants :

M. Michel GOURTAY	Brest Métropole
M. Daniel CUEFF	Région Bretagne
Mme Hélène LEGRAND	DIRM
Mme Lucie TRULLA	DREAL
M. Bertrand BOURDON	RTE
Mme Ophélie BRETAEU	WDPE

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

Mme Ophélie BRETAUDEAU – WDPE

Bonjour à toutes et à tous. On espère que vous allez bien en ce mardi soir proche des fêtes de fin d'année. Pour ouvrir cette séquence, nous accueillons Monsieur GOURTAY, vice-président de Brest Métropole à l'économie, mais aussi conseiller municipal de Brest. Je vous passe la parole.

M. Michel GOURTAY – Vice-président de Brest Métropole

Merci beaucoup. Bonsoir également à toutes et à tous dans la salle. Je reconnais beaucoup de visages et de visages d'amis. Merci à la Commission nationale du débat public d'être à Brest ce soir, ici, aux Capucins, dans ces lieux tout à fait particuliers.

Nous sommes ici dans le cadre de la concertation du public sur la révision du document stratégique de façade portant simultanément sur la planification des espaces maritimes et de l'éolien en mer. Ce débat se tient en même temps dans les quatre façades maritimes métropolitaines, dont la nôtre, que j'appelais jusqu'à présent Nord Atlantique Manche Ouest, mais qui est maintenant Bretagne-Pays de Loire qui nous va aussi, bien entendu. L'objectif est de conforter l'ambition maritime de la France, qui s'inscrit dans le contexte particulier de la nécessité d'assurer une transition énergétique accélérée. On l'a vu récemment. L'objectif national de développement de l'éolien en mer est de développer, d'ici l'horizon 2050, 40 gigawatts et 15 gigawatts à 10 ans, avec la constitution d'une véritable filière industrielle. Autant d'enjeux, mais aussi d'ambitions fortes déclinées par façade et où il faut concilier les deux autres grands objectifs de la planification maritime dans une approche intégrée qui prend en compte les enjeux multiples, dont la protection des milieux et la conciliation des activités maritimes existantes. Brest, siège de la préfecture maritime de l'Atlantique, a été choisie pour être l'une des six escales en Bretagne-Pays de Loire, prévu dans le cadre de cette concertation.

Ici, sur ce territoire, nous sommes évidemment très concernés par ce débat, par ce sujet. Les expertises accumulées sur Brest, sur la région brestoise sont, dans ces domaines, dans les meilleures de France. Je voyais Paul TREGUER à l'expertise développée au sein de l'Institut européen de la mer. Je ne résiste pas au plaisir de rappeler que notre université vient d'être classée au classement de Shanghai, en matière d'océanographie, au cinquième rang mondial, mais je veux aussi citer les sièges des établissements nationaux liés à la mer qui sont ici, comme l'Ifremer, le Shom, mais aussi le Cèdre, l'Institut de transition énergétique France énergies marines. Je veux aussi citer le pôle mer Bretagne Atlantique. Autant d'atouts et de ressources qui sont ici rassemblées. Dans un autre domaine plus industrialo-portuaire, je veux faire référence à l'important investissement qui a été porté par la Région Bretagne. Je regarde Daniel CUEFF pour le port de Brest, avec le concours d'ailleurs de Brest, y compris le concours financier de Brest Métropole avec le terminal consacré aux énergies marines renouvelables.

Il s'agit d'un débat public qui s'adresse au plus grand nombre, pas seulement aux experts, même s'ils sont nombreux sur ce territoire. Vous trouverez ici un public très averti, très intéressé par ces sujets puisque le bassin d'emploi de Brest, c'est 27 000 emplois liés à la mer. À Brest, c'est une vieille histoire maritime et industrielle qui a vu ici la naissance de l'Académie de marine et qui perpétue, d'une certaine façon encore aujourd'hui, cette tradition de diffusion des connaissances auprès de tous les publics. Nous sommes ici dans les ateliers des Capucins. Derrière, dans la grande place, il y a un équipement, le 70.8 qui est une vitrine de l'excellence maritime du territoire et de sensibilisation aux grands enjeux liés à la mer et aux océans.

Peut-être, pour terminer, rappeler que nous avons accueilli ici des événements majeurs en matière marine. Nous avons accueilli, en 2022, le premier One Ocean Summit dans ces lieux, ici aux Capucins. En mai 2023, Brest a été la première ville française à accueillir les Journées européennes de la mer. C'est donc autant de reconnaissance de la place et du rôle de Brest et de la Bretagne, dans cette contribution pour une économie bleue prospère, mais avec un environnement marin préservé. Voilà en ces quelques mots.

Je voulais saluer votre présence et vous remercier pour ce choix de Brest comme terre d'escale pour cette grande phase de débat public. Je vous souhaite une très bonne soirée et vous remercie de votre attention. Merci infiniment.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – WDPE

Merci, Monsieur GOURTAY. Vous allez même rester avec nous quelques minutes pour suivre la suite des échanges. À nous de nous présenter. Paula, je t'en prie.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Nous allons nous présenter puisque nous allons vous accompagner tout au long de cette soirée. Je m'appelle Paula SCHMIDT DE LA TORRE et je suis membre à la CPDP avec mes collègues que nous allons vous introduire au fur et à mesure parce qu'ils vont aussi éclairer sur certains sujets. Je vais coanimer avec Ophélie.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – WDPE

Bonjour à tous. Ophélie BRETAUDEAU. Je travaille sur les sujets de démocratie participative et nous accompagnons, avec l'organisme auquel j'appartiens, la CNDP, au long cours sur les débats publics. Très heureuse d'être ici ce soir.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Aujourd'hui, nous sommes dans le cadre d'une réunion publique. L'objectif est que nous allons poser ici ensemble les enjeux du débat. Vous allez pouvoir échanger avec les intervenants, des représentants de l'État et des représentants de la CNDP, pour éclairer tous les contours de ce débat. Que vous soyez représentants, acteurs d'associations, élus ou collectivités grand public, l'objectif est qu'à peu près tout le monde reparte avec le même niveau d'information et que vous puissiez poser des questions pour clarifier, pour questionner. C'est le but de cette soirée.

Pour que cela se passe au mieux, il y a quelques règles que nous vous invitons à respecter, dont l'expression libre de chacun. La parole de chacun est équivalente. Tout le monde a le droit de s'exprimer et de porter un avis sur le sujet. C'est bien cela que nous venons chercher aujourd'hui. La deuxième règle, c'est le respect du temps. Ne le prenez pas personnellement si nous sommes obligés de vous couper. Si nous vous faisons ces signes-là, cela veut dire qu'il va falloir arriver à terme pour que l'on puisse tenir l'engagement de terminer à 21 h 30. On s'est donné le cadre horaire. On commence à 19 h 05 et on termine à 21 h 30. Pour cela, je vous demande d'être indulgent avec nous qui respectons ce cadre chronologique et que potentiellement, nous allons écouter vos interventions.

Troisièmement, pour la connaissance de chacun, pour que l'on puisse aussi identifier chacun, à chaque fois que vous prenez la parole, il serait bienvenu que vous vous présentiez avec votre prénom et si vous appartenez à une structure ou si vous êtes citoyen, afin que l'on puisse avoir un peu le cadre pour savoir d'où vous parlez. Est-ce que cela vous convient ? Très bien. Il faut toujours valider. On ne va pas imposer. Je vous remercie.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – WDPE

Comment va donc se passer cette réunion et cette rencontre publiques ? Comme le soulignait Paula, cette règle du temps est équivalente pour nos intervenants, mais aussi pour la salle. C'est aussi dans un esprit d'équité entre les différentes personnes. Concernant le déroulé de la réunion, nous serons pendant 2 h 30 ensemble et qui vont être rythmées entre prises de parole de nos intervenants, de la maîtrise d'ouvrage, mais aussi de la Commission nationale du débat public et notamment la CPDP, la commission particulière de débat public de NAMO, comme vous le soulignez – Bretagne-Pays de la Loire – qui sera aussi intervenante ce soir, mais aussi avec vous. Vous aurez des occasions de questionner, de commenter ou d'exprimer des remarques selon le cadre suivant. Un grand temps d'introduction pour présenter le débat, ses objectifs, ses enjeux, les attentes aussi des différentes parties prenantes et enfin, des focus, des temps qui seront consacrés aux trois sujets d'exploration. Nous les avons appelés « explorations ». Ce sont les trois sujets structurants qui vont constituer les documents stratégiques de façade – on y reviendra ensemble juste après – qui sont l'environnement marin, la protection également, les activités maritimes et littorales et enfin, l'éolien en mer et la transition énergétique. Le chemin sera similaire à chaque exploration. Un temps d'intervention de la part de la CPDP, mais aussi des intervenants, un temps d'échanges avec la salle, mais aussi de réactions pour pouvoir vous répondre. Enfin, un temps de clôture et nous nous y engageons à 21 h 30. Nous avons déjà beaucoup parlé. Qui est là, ce soir ? Nous avons hâte d'en savoir plus sur vous.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Nous vous proposons un petit jeu d'identification. Ce que nous voulons savoir, c'est qui vous êtes, d'où vous venez et d'où vous allez parler aussi. Quel est le lien que vous avez avec la mer ? Y a-t-il des

professionnels de la mer ici, dans cette salle ? Professionnels veut dire du secteur de l'industrie, de la pêche, du transport, de la défense. Y a-t-il des professionnels ici qui peuvent lever la main ? Très bien. Merci. Neuf personnes. Qui représente une structure engagée sur la protection du littoral et de la biodiversité ? Levez la main. Six personnes. Qui est là en tant qu'habitants, plaisanciers habitant près de la mer, Brestois ? Merci. Est-ce qu'il y a des élus du territoire ? Merci. Quatre personnes. Très bien. Est-ce qu'il y a des agents du secteur public ? Super. Est-ce que j'ai oublié quelqu'un ? Qui représente le domaine de la recherche ? Effectivement, j'avais oublié pas mal de personnes. Merci. Les salariés d'un syndicat. Super. Merci. Est-ce que j'ai oublié d'autres acteurs ? Oui ? Activités nautiques, d'accord. Quel type d'activité ? Canoë-Kayak, d'accord. Super. D'autres personnes ? Oui ? Développeur. Super. D'autres personnes ? Je pense que nous avons fait le tour des différentes personnes et des différentes motivations éventuellement aussi qui vous ont fait venir ici ce soir. Je vous remercie pour ça. Je voulais juste rajouter qu'il y a peut-être la faune et la flore qui est là, d'une manière un peu symbolique, mais qui a aussi des intérêts avec la mer et qui est symboliquement avec nous ce soir.

J'ai une deuxième question qui va nous permettre d'introduire le sujet suivant. Qui a déjà entendu parler du DSF, le document stratégique de façade ? D'accord. Nous sommes donc en priorité face à un public averti. Ne vous inquiétez pas. Pour ceux qui ne le connaissent pas, cela va être le sujet pour la suite puisque je vais donner la main à Floran AUGAGNEUR et Pascal BRERAT qui vont nous introduire le cadre du débat, la CNDP et le DSF également. Je vous laisse la parole.

M. Floran AUGAGNEUR – CPDP

Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs, bonsoir à toutes et à tous. Je me présente. Je m'appelle Floran AUGAGNEUR. Je suis vice-président de la Commission nationale du débat public depuis 2018 maintenant et il se trouve que c'est moi qui ai été nommé pour présider les procédures de débat public sur la planification maritime et sur les quatre façades maritimes. Je suis absolument ravi d'être aujourd'hui à Brest, l'une des capitales maritimes et dans cet endroit merveilleux qui est l'atelier des Capucins. Nous allons faire cette petite introduction à deux voix avec Pascal BRERAT.

Peut-être quelques points d'introduction que je vais essayer de faire vraiment très court pour que l'on puisse aller très vite dans le cœur du sujet, le cœur de la discussion. Je rappelle que nous sommes sur une escale ici qui se termine. Cela fait plusieurs jours que nous sommes à Brest et il y a eu de nombreux échanges. D'ailleurs, certains d'entre vous ont assisté à plusieurs des échanges qui ont eu lieu à Brest, ces derniers jours, mais pas qu'à Brest, puisque le propre de ce débat public qui a lieu jusqu'à la fin du mois d'avril, c'est d'avoir lieu en même temps sur les quatre façades maritimes. En même temps que l'on était à Brest, nous avions des collègues qui étaient à Ouistreham en train de faire des ateliers cartographiques ou à Marseille, en train de faire d'autres types d'événements publics. Moi-même, j'étais à Bastia. J'ai tendance en ce moment à me dédoubler.

La Commission nationale du débat public, c'est quoi ? En trois mots, c'est extrêmement simple. C'est une autorité indépendante. Nous ne sommes pas sous l'autorité du gouvernement, bien que nous soyons nommés par l'exécutif qui est chargé de veiller à un droit extrêmement simple et que vous avez toutes et tous ici, puisque c'est un droit qui n'a aucune condition et qui est dans la Constitution, qui est le droit de participer aux décisions qui ont un impact sur l'environnement. Toute personne, sans aucune condition, a le droit de participer aux décisions qui ont un impact sur l'environnement. C'est dans la Constitution et c'est pour cette raison, pour veiller à l'exercice de ce droit, pour vous permettre d'exercer ce droit, pour vous permettre d'utiliser ce droit que nous organisons des débats publics en amont des décisions.

Que faisons-nous, nous à la CNDP, quand on organise un débat public ? Pour que ce soit très clair pour tout le monde, il y a quatre choses. D'abord, on veille à la transparence de l'information parce que pour participer à une décision, il faut bien évidemment accéder à l'ensemble des éléments et des informations relatives à ces décisions. On travaille à la transparence de l'information, mais pas seulement. On travaille aussi à la complétude de l'information et à l'accessibilité de l'information. J'ai vu qu'il y avait beaucoup de scientifiques dans la salle. On travaille beaucoup avec des scientifiques puisque dans l'information, il y a réunir l'information, faire l'état des lieux, puis traduire l'information en langage accessible. Ensuite, il y a le fait de diffuser l'information et cela repose beaucoup sur d'autres que nous, dont les journalistes et autres. Nous travaillons donc beaucoup avec ces réseaux. Organiser des échanges, c'est ce que l'on fait aujourd'hui. Par exemple, on organise des échanges. C'est ce que l'on a fait hier et ce matin, mais c'est ce que nous faisons aussi en ligne. Il n'y a pas que des échanges en présentiel. Nous avons d'ailleurs un outil participatif en ligne très grand public qui a atteint les

50 000 participants aujourd'hui. Nous l'avons atteint avant Noël. C'est quand même pas mal pour même pas un mois de débat.

Ensuite, troisième point, on restitue la parole du public, c'est-à-dire que c'est nous, à la fin du débat public, au mois de juin qui donnerons les conclusions du débat avec ce qu'ont dit les différents publics et avec l'ensemble des observations et des propositions qui ont été formulées. On restitue la parole du public. Enfin, quatrième point, on organise la reddition des comptes, c'est-à-dire qu'après la restitution de votre parole, après le débat, le gouvernement prendra ses décisions, mais prendra ses décisions au regard des conclusions du débat public. Il devra justifier sa décision au regard des conclusions du débat public, tout cela étant encadré par la loi, et nous rendrons un avis sur le sujet.

Concernant « La mer en débat », il faut dire que c'est le premier débat public de planification maritime organisé par la CNDP qui est rendu possible par la loi accélération. Pour nous, c'est quand même une bonne nouvelle puisque c'est le résultat de 15 ans d'enseignement de débats publics sur les projets de parcs éoliens en mer. Depuis que ces débats publics ont lieu, soit plus d'une quinzaine en 15 ans, systématiquement, tous ces débats publics concluaient à la même chose, c'est-à-dire que le public et les acteurs, que ce soit industriels et autres, souhaitaient des visibilité d'ensemble spatiales et temporelles dans lesquels s'insèrent ces potentiels projets. Le fait de pouvoir faire des débats de planification maritime, pour nous, c'est une bonne nouvelle. Le débat a commencé en novembre. Il va se terminer le 26 avril 2024. C'est donc une saisine conjointe du gouvernement sur la mise à jour des documents stratégiques de façade qui sont donc les documents de planification maritime. Je précise tout de suite que, depuis la loi accélération, il n'y a plus de débat public de projets de parcs, projet par projet. Les futurs maîtres d'ouvrage sur les futurs projets de parcs éoliens en mer ne passeront plus par la CNDP, ce qui nous oblige aussi d'ailleurs à faire de ce débat public, un débat public qui informe correctement le public et l'associe, autant que possible, à l'élaboration des décisions à venir. Nous l'avons dit, c'est un débat national qui se déroule sur les quatre façades maritimes. J'ai la chance de pouvoir présider les débats publics sur les quatre façades maritimes. Les débats publics ont lieu en même temps. Il y aura de nombreux et il y a de nombreux événements communs, parce qu'il y a des sujets qui sont communs entre les façades maritimes. Il y a aussi des sujets interfaçades. Ici, il y a des sujets qui sont interfaçade avec la façade atlantique, mais également avec la façade Manche Est Mer du Nord. Il y aura de nombreux événements communs entre les deux, mais aussi entre toutes les façades, soit en ligne, mais aussi en présentiel. Le 16 mars, il y a aura un grand événement national puisqu'il y a des sujets qui sont communs à tous ces enjeux.

Si nous allons juste aux grands thèmes du débat qui sont assez classiques, nous avons essayé de regrouper tous les grands thèmes qui entrent dans la préparation de ce débat. Il y a les rapports terre-mer, le lien avec la terre, mais aussi les rapports que les Français et les différents publics entretiennent avec la mer, tous les enjeux de protection de l'environnement avec climat et biodiversité où nous voyons parfois les sujets de tension entre climat et biodiversité. On pourra y revenir. Il y a bien évidemment la question de l'éolien en mer, puisque le gouvernement souhaite – ce n'est qu'un projet, mais pas une décision – développer l'éolien en mer à 45 gigawatts d'ici 2050. Aussi les activités maritimes et littorales et effectivement, tous ces enjeux de gouvernance et de participation du public à la gouvernance de la planification maritime, mais ce qui est intéressant, ce n'est de ne pas citer ces enjeux comme cela en cinq points. C'est de voir leur interactivité, soit comment la question de l'éolien en mer interagit avec la question de l'environnement, avec les liens terre-mer, avec les activités humaines, avec la question de la gouvernance sur ces sujets. C'est l'interactivité entre ces sujets, qu'il ne faut pas traiter en silo, qui est particulièrement intéressante.

Je vais passer directement la parole à Pascal. J'ajoute juste que le débat public se poursuit jusqu'au 26 avril. N'hésitez pas à aller voir les outils que nous avons développés en ligne et à accéder à de l'information en ligne. Beaucoup de choses sont disponibles sur le site internet, et qui vont se nourrir et s'alimenter jusqu'au 26 avril. Je passe la parole à Pascal pour vous présenter plus en détail les modalités du parcours de la mer ici.

M. Pascal BRERAT – CPDP

Bonjour. Je m'appelle Pascal BRERAT. Je suis l'un des membres de la commission particulière du débat public. Je suis aussi garant de la CNDP. Je vois que tu m'as fait cadeau d'une diapo supplémentaire. Nous allons parler du parcours de la mer en Bretagne et en Pays de Loire. Ce sont des escales dans les différents départements de la façade. À chaque escale, nous avons une rencontre publique en présentiel comme aujourd'hui, et nous avons un atelier en ligne qui est, lui, dématérialisé. Il y en aura un après-demain soir, où l'on accueille à chaque fois une bonne centaine, jusqu'à 120 ou

150 participants pour les débats en ligne, les raisons techniques nous empêchant d'aller au-delà. Ce sont aussi des débats mobiles, deux par escales. Des ateliers fresques qui est un outil qui peut être fait dans un groupe quelconque occasionnel, comme dans une entreprise, un comité d'entreprise, chez un syndicat, dans une collectivité, chez des gens qui sont ensemble dans une université et au cours de laquelle, sous une forme assez ludique, on peut confronter les différents enjeux sur un sujet donné. Cela permet de construire en 2 ou 3 heures, une appréciation de la difficulté ou de la facilité dans certains cas, d'associer des enjeux qui peuvent être antagonistes ou contradictoires et de très vite prendre en compte ces aspects de complexité d'un sujet.

Il y a des travaux avec les universitaires et des interventions auprès des scolaires aussi. On cherche le plus possible à voir la participation des publics éloignés. Le débat public répond à un certain nombre de principes, dont l'un d'eux est celui de l'inclusion. C'est d'aller chercher des publics qui, naturellement, n'y viendraient pas, d'où la présence sur des marchés, sur différents lieux et espaces, où nous allons pouvoir croiser des gens qui viennent ici pour d'autres raisons et qui vont être interpellés éventuellement, qui vont nous faire part de leur point de vue ou de leurs attentes. Aussi, éventuellement, la participation à l'organisation des réunions locales à la demande des acteurs. Si vous êtes un groupe ou si vous êtes un acteur et que vous souhaitez, dans votre organisation, débattre particulièrement du sujet de la mer en débat, il n'y a pas de problème, vous vous adressez à nous et nous pourrions vous aider à monter un débat interne et à recueillir toutes les propositions qui seront émises dans ce cadre-là.

Vous avez ici les dates des différentes escales que nous avons faites. Nous avons Saint-Nazaire et Brest. Nous irons, fin janvier, à Saint-Malo. Nous irons aussi à Saint-Brieuc par la suite et nous terminerons peut-être – pas totalement – à Lorient. Vous voyez qu'il manque l'une des escales. Nous sommes en train de recalculer l'escale en Vendée qui devrait avoir lieu au mois de février. Nous aurons sans doute quelques réunions complémentaires sur, d'une part, probablement du côté de Quimper ou à Cornouaille. Nous y reviendrons sans doute au mois de mars. Nous sommes en train d'essayer de les caler. Aussi, nous aurons sans doute deux réunions ou deux situations. Nous traiterons des enjeux entre les deux façades, Bretagne-Pays de Loire et Sud atlantique d'un côté, Bretagne-Pays de Loire et Manche Est-Mer du Nord de l'autre côté, de telle façon à ce que les raccords entre façades puissent bien se faire.

Sur les escales de Brest, nous estimons avoir rencontré une centaine de personnes lors des débats mobiles à Quimper, au marché de Noël de Brest et à l'aquarium d'Océanopolis où nous étions samedi après-midi et où nous avons pu rencontrer quelques personnes. La fréquentation n'était pas celle attendue par l'aquarium ce jour-là, mais nous avons, en revanche, rencontré des gens qui étaient très intéressants et qui ont pu nous exposer des points de vue très intéressants. Ils étaient assez divers. En l'occurrence, la qualité a compensé la quantité. Une conférence débat au Parc naturel marin d'Iroise ce matin, qui était particulièrement intéressante et productive. Nous souhaitons pouvoir les refaire dans d'autres escales. Au programme, nous avons discuté des aires marines protégées et des parcs naturels marins, mais aussi des impacts du dérèglement climatique sur les milieux notamment. Vous voyez que nous avons des sujets quand même assez sérieux et importants par rapport aux enjeux de la planification en mer.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – WDPE

Merci beaucoup, Pascal. Si vous souhaitez rappeler les objectifs de cette rencontre publique au groupe et comment la CNDP, qui organise et porte ce débat, a des attentes concernant cette rencontre publique et celles qui sont organisées dans les différentes escales.

M. Pascal BRERAT – CPDP

Les réunions publiques ont pour objet de présenter le cadre du débat et ses modalités. Si nous sommes là à une rencontre publique, c'est parce qu'il y a un débat. S'il y a un débat, c'est parce que la mise à jour du DSF et de la planification en mer a un impact sur l'environnement. Le fil rouge, c'est bien le fait qu'il y a un environnement. Les débats sont intimement liés au fait d'impact sur l'environnement. Concernant le cadre du débat, on a donné les éléments essentiels, tout à l'heure. Je n'irai pas plus loin. Le premier objectif, c'est d'informer. On sait que pour que les citoyens puissent émettre des opinions argumentées et aller au-delà de postures, il faut qu'ils disposent de l'information disponible et qu'ils puissent comprendre ou appréhender au maximum, des enjeux croisés que j'évoquais dans la question des fresques. Une fois que l'on est informés ou en parallèle, ce qui est important, c'est de recueillir les questionnements des uns et des autres. Je le redis, ce n'est pas parce que l'on est plus ou moins centré sur un thème. Tous les sujets en rapport avec le débat peuvent faire l'objet des questions aujourd'hui sans aucun problème. Il est important d'avoir des avis et des points de vue, mais l'une des attentes des

débats publics, c'est d'avoir de l'argumentaire et nous traiterons, à la fin, des arguments des uns et des autres. Et l'argument, on ne décompte pas le nombre de personnes qui ont apporté un argument, c'est l'argument qui est exprimé qui est pris en considération, qu'il soit porté par une personne ou par 1 000. Aussi, c'est présenter les différents ateliers et les rencontres proposés sur le territoire. Là aussi, nous avons un certain nombre d'éléments de publicité pour que les gens soient au courant. Je vous invite aussi à aller sur le site du débat. Vous tapez « La mer en débat » et vous tombez sur le site. Vous trouverez différents outils particulièrement agréables à utiliser et une source d'informations détaillées si vous en avez besoin. Le dossier du maître d'ouvrage, par exemple, comporte des fiches thématiques sur tel ou tel sujet qui permettent d'éclairer beaucoup de choses. Vous pouvez aussi, si vous êtes moins habitués ou moins spécialistes, aller sur « La mer en débat, faites l'expérience ». Là, vous verrez tranquillement des parcours qui sont adaptés au temps dont vous disposez. Vous pouvez avoir des quiz. Vous pouvez aussi être confronté à des opinions, des avis exprimés, et dire si vous êtes d'accord ou non et donner vous-même votre avis.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – WDPE

Merci beaucoup. Une invitation, si je comprends bien, à participer ce soir et à poser vos questions, mais à participer aux autres temps, qu'il soit en ligne ou en présentiel et qui sont organisés dans ce débat. Merci beaucoup. J'imagine que nous vous reverrons très rapidement. Dans le cadre de cette rencontre, nous avons parlé de mise à jour stratégique et de mise à jour de document stratégique de façade, d'enjeux, d'objectifs et pour cela, la CNDP a souhaité inviter la maîtrise d'ouvrage qui va nous rejoindre. Je vous invite à nous rejoindre. Ils seront aussi vos interlocuteurs pour recueillir vos questions, mais aussi présenter ces fameux enjeux qui peuvent être des grands mots au départ, mais qui seront tout à fait explicites pour vous, dans quelques instants. Nous accueillons Madame Hélène LEGRAND, cheffe adjointe de la mission coordination des politiques de la mer et du littoral de la DIRM, Direction interrégionale Nord Atlantique Manche Ouest, Lucie TRULLA, directrice de projet éolien en mer de la DREAL, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, et Monsieur Bertrand BOURDON, pilote de projet concertation pour RTE. Merci beaucoup à vous d'être ici et merci Pascal.

Ce que nous vous proposons, c'est un temps d'échange aussi pour que vous puissiez présenter vos attentes concernant le débat et par rapport à ce que la CNDP a apporté, avant une intervention de Monsieur CUEFF juste après, pour pouvoir aussi poser vos questions et recueillir vos interrogations concernant le cadre du débat. Je vais tout d'abord me tourner vers Madame LEGRAND. Une grande moitié de la salle savait ce que signifiait le document stratégique de façade, mais est-ce que dans des mots très simples, vous pourriez nous résumer de quoi il s'agit ?

Mme Hélène LEGRAND – DIRM

Je vais essayer d'être à la hauteur de votre connaissance. Le document stratégique de façade s'intègre dans un programme qui s'intègre dans la politique maritime européenne par la mise en œuvre de deux directives européennes, une directive de portée environnementale et une directive de portée économique. Ce cadre national, c'est la stratégie nationale mer et littoral qui, elle-même, se décline dans les façades par ce que l'on appelle les documents stratégiques de façade.

Le document stratégique de façade, c'est la petite fleur qui figure dans cette représentation. Ce document stratégique de façade comporte des éléments et un volet dit stratégique qui est donc représenté en gris au niveau de ce petit schéma, avec des éléments de situation, de l'existant, des objectifs, du zonage, de la vision. Ce volet, nous allons y revenir. C'est l'un des objets du débat.

Également, sur le document stratégique de façade, nous avons des éléments qui correspondent à ce que l'on appelle le volet opérationnel en bleu, notamment un plan d'action qui a été adopté en 2022. Sur le volet stratégique, il a été adopté en 2019. On y reviendra en termes de maîtrise d'ouvrage par les préfets coordonnateurs de façade. Nous sommes donc sur un document qui est élaboré et mis en œuvre par cycles de 6 ans et nous sommes rentrés dans une phase de mise à jour de ce volet stratégique d'ici une adoption à 2025. Sur le cadre de cette mise à jour, il nous semblait important de rappeler les quatre grandes priorités de la planification maritime. On est bien dans une mise à jour qui s'inscrit d'une part sur la question majeure de la neutralité carbone à 2050. C'est la question de la décarbonation et de la transition énergétique du secteur maritime. C'est également, comme on en parlait en introduction, le développement de l'éolien en mer, avec aussi un objectif important qui concerne la biodiversité avec l'atteinte – c'est l'une de nos directives européennes qui est la directive-cadre stratégie pour le milieu marin – du bon état écologique de nos milieux.

Troisième priorité, c'est l'équité au sens du bien-être de nos citoyens, de nos salariés, de nos acteurs plus globalement de la mer et du littoral. L'axe important aussi de priorité, c'est l'économie. La question de la compétitivité, la souveraineté au sens de la souveraineté énergétique.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – WDPE

Merci beaucoup. Une deuxième question pour identifier qui sont les acteurs au-delà de vous trois, aujourd'hui. J'imagine qu'il y a une grande mobilisation derrière. Qui sont à vos côtés ? Qui portent ? Pour élaborer, qui sont les parties prenantes de cette révision ?

Mme Hélène LEGRAND – DIRM

On souhaitait rappeler déjà la maîtrise d'ouvrage. Vous l'avez introduite tout à l'heure. C'est important. La maîtrise d'ouvrage, c'est bien la structure qui va porter le projet à ce débat public. En l'occurrence, la maîtrise d'ouvrage, c'est une maîtrise d'ouvrage État avec, étant donné les objets du débat qu'est la mise à jour du document stratégique de façade avec ses composantes environnementales, sociales et économiques, mais également la question du déploiement de l'éolien en mer, on a une maîtrise d'ouvrage à plusieurs ministères. Le ministre de la Transition écologique, la ministre de la Transition énergétique et Monsieur le Secrétaire d'État à la Mer, avec également un appui important à une mobilisation auprès de cette maîtrise d'ouvrage d'État, de RTE, Réseau de Transport Électrique. Je regarde Monsieur BOURDON parce que je ne voudrais pas ne pas utiliser les bons mots. C'est une entreprise de service public qui gère le réseau de transport d'électricité et qui est donc missionnée par l'État pour réaliser le raccordement de l'éolien, raccordement de nos projets futurs. C'est au niveau national.

Vous indiquez qu'au sein de la façade maritime Nord Atlantique Manche Ouest, au droit des régions Bretagne-Pays de la Loire, la maîtrise d'ouvrage est portée par les préfets coordonnateurs dits de façade que sont pour nous, pour notre façade, le préfet maritime de l'Atlantique et le préfet de région des Pays de la Loire. Ces préfets s'entourent de services métiers que nous représentons aujourd'hui, notamment les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Bretagne et Pays de la Loire, aujourd'hui représentés par Madame TRULLA pour la DREAL Bretagne, la Direction interrégionale de la mer que vous avez introduite tout à l'heure, que je représente aujourd'hui et Monsieur BOURDON qui représente RTE.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – WDPE

Je crois qu'il y a aussi d'autres acteurs qui font partie de cette révision et qui vous accompagnent au quotidien.

Mme Hélène LEGRAND – DIRM

Nous sommes d'ailleurs ravis de voir des acteurs qui nous accompagnent depuis longtemps dans nos travaux en façade et présents ce soir. Nous les en remercions. Ce que nous voulons expliquer, c'est que nous sommes bien sur un portage État. La décision finale de toutes les productions du document stratégique de façade et de sa mise à jour sera bien de la décision de l'État et des préfets coordonnateurs, mais nous n'avons jamais réalisé ces travaux seuls au niveau de l'État. Au sein de chaque façade d'ailleurs, nous avons ce que l'on appelle un conseil maritime de façade et sa commission permanente qui réunit la représentation de l'ensemble des acteurs de la mer dans tous les domaines d'acteurs, que ce soit collectivités, associations professionnelles et effectivement les élus à nos côtés. Au sein de cette commission permanente et de ce CMF, nous construisons ensemble les propositions et nous les concertons à chaque étape. Nous avons vraiment le soin aussi d'indiquer la spécificité de la façade, c'est que l'on a un échange très permanent aussi avec les assemblées régionales de la mer et du littoral que sont la Conférence régionale Mer et Littoral de Bretagne et également l'assemblée régionale Mer et Littoral des Pays de la Loire.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – WDPE

Merci. Une dernière question que j'adresse à vous trois ans. En quelques messages clés, quelles sont vos attentes du côté de la maîtrise d'ouvrage par rapport au débat et ce qui pourra amener aussi à cette révision qui est en cours ?

Mme Hélène LEGRAND – DIRM

L'attendu côté maîtrise d'ouvrage pour ce débat est multiple. Je laisserais bien évidemment la parole aux autres représentants de la maîtrise d'ouvrage. Ne vous inquiétez pas. Je ne monopolise pas. Concernant notre portage, plus particulièrement au niveau de la DIRM qui assure la coordination pour

le compte des préfets, des travaux du document stratégique de façade, on a des attendus auprès de vous. Comme vous avez compris, on concerte beaucoup avec les acteurs de la mer, mais nous ne sommes pas en contact direct avec les citoyens. Ce que je n'ai pas indiqué, qui est important et qui a été dit avant, c'est que nous avons amené pour le débat ce que l'on appelle un dossier de maîtrise d'ouvrage. Nous avons livré notre perception, État et acteurs de la mer. Voilà une petite représentation de ce dossier qui était en ligne, mais nous avons quelques exemplaires papier. Très rares exemplaires, parce que nous ne sommes pas dans l'ère du papier. Dans ce dossier, nous avons amené des éléments d'éclairage sur notre perception des enjeux de la façade, notre perception de la cohabitation des activités et des usages dans le respect de l'environnement. Nous avons besoin d'un mode d'expression des citoyens sur ces questions, sur ce qui vous apparaît essentiel dans les chantiers de mise à jour futurs. Plus particulièrement, parce que nous avons aussi des objectifs nationaux qui nous sont fixés au niveau de chaque façade, vous indiquer que dans la composante « Enjeux environnementaux », on a vraiment la question importante actuelle du renforcement de la protection environnementale. On y reviendra par la suite de la soirée. La question, au sein des aires marines protégées, de définir des secteurs dits de protection forte, soit une protection renforcée pour réduire l'importance des incidences de certaines activités et usages dans le respect des milieux au sens habitats et espèces. L'objectif qui nous est assigné, c'est le petit tableau qui figure à l'écran. Pour Nord Atlantique Manche Ouest, c'est une couverture de 3 % de notre espace de façade maritime à terme, en zones de protection fortes. Les objectifs sont différents d'une façade à l'autre, au vu des enjeux et du portage commun.

En termes de maîtrise d'ouvrage, le propos du gouvernement qui nous est fait et qui nous guide dans ces objectifs, nous mettons également au débat, la question de cet objectif de pourcentage de surface. Surtout, nous avons soumis des propositions d'identification de zones à enjeux et c'est bien mis au débat.

Mme Lucie TRULLA – DREAL

La troisième attente concerne le développement accéléré et inédit de l'éolien en mer à hauteur minimale de 45 gigawatts d'ici à 2050. Cette multiplication par quatre de la puissance en cours d'installation – vous avez les 10,4 gigawatts qui figurent sur le croquis -va impliquer une occupation de l'espace maritime français métropolitain de 1 à 3 % et de possibles limitations d'usage de cet espace et d'éventuelles synergies. C'est pourquoi, afin de donner de la visibilité à l'ensemble des citoyens et des acteurs concernés – collectivités, filières, associations et usagers, notamment de la pêche – il est indispensable de planifier ce développement et cela va passer évidemment par l'identification de zones prioritaires en mer et à terre pour permettre l'implantation des éoliennes et de leur raccordement. À l'issue du débat public, l'État a pour objectif d'aboutir à deux cartographies qui figurent toujours sur le schéma. Une première cartographie à l'horizon 10 ans où l'objectif est d'identifier les zones qui vont nous permettre d'accueillir au moins 15,5 gigawatts de nouvelle puissance installée. À 10 ans, nous avons un besoin d'augmenter notre production d'électricité décarbonée pour répondre aux objectifs climatiques qui nous sont assignés – qui ont été rappelés par Hélène et que je développerais ultérieurement – de neutralité carbone. Cela passe évidemment par accroître notre électricité décarbonée. Le deuxième objectif, c'est le plus long terme puisqu'il vise 2050. C'est d'identifier toujours de nouvelles zones qui pourront faire l'objet d'études complémentaires et de concertations complémentaires. On se projette à un horizon plus lointain. L'objectif est de compléter nos premiers secteurs en identifiant à nouveau au moins 19 gigawatts de capacités.

Il est donc attendu, de la participation du public au présent débat, de nous aider à contribuer à ces deux cartographies en émettant, en partageant les avis sur les implantations et en donnant également des avis sur les enjeux environnementaux et les enjeux socioéconomiques associés à chaque façade.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – WDPE

Une dernière prise de parole sur le calendrier ? À la fin du débat qui sera très prochainement, que va-t-il se passer ?

Mme Hélène LEGRAND – DIRM

Nous souhaitons repositionner le débat public dans le calendrier global de la mise à jour du document stratégique de façade et de son volet stratégique. Nous sommes bien sur un débat qui, comme cela a été indiqué, qui court jusqu'à la fin avril 2024. Ensuite, nous aurons un bilan de la CNDP qui sera produit, qui sera notre référence en termes d'enseignement du débat public, qui nous guidera dans les travaux pour la mise à jour du document stratégique de façade pour son volet stratégique. C'est bien la représentation en bleu. Nous y sommes. Nous avons commencé à y travailler en versant des éléments

dans le dossier maîtrise d'ouvrage qui est mis à votre disposition, mais il faut que l'on construise des livrables en tant que tels, du document stratégique de façade. Cela nous amènera, après avoir tiré des enseignements du débat, à produire des propositions rédactionnelles des contenus d'ici l'été 2024 pour entrer à nouveau dans une phase de consultation, ce que l'on appelle d'abord une saisine de l'autorité environnementale. Ensuite, à nouveau une consultation du public, comme pour chaque étape du document stratégique de façade pour, au vu des avis formulés dans cette nouvelle consultation, produire le document définitif qui sera adopté par les préfets coordonnateurs à l'été 2025. Un nouveau mode d'expression du public. Rendez-vous sans doute aux alentours du premier trimestre 2025. Merci.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – WDPE

Merci. Nous allons donner la parole dans quelques instants à la salle peut-être pour vous questionner ou même la CPDP. Je vais juste accueillir juste avant Monsieur Daniel CUEFF pour nous rejoindre. On a parlé de calendrier dans le temps. On a aussi parlé d'intentions et de propositions par rapport aux objectifs nationaux qui ont été portés. Monsieur CUEFF nous fait le plaisir d'être ici pour représenter la voix de la Région Bretagne. Vous êtes vice-président à la mer et au littoral et nous souhaitons aussi, en nous accueillant à Brest, que vous puissiez partager la parole de la Région avant que la salle puisse poser des questions à l'ensemble de nos intervenants.

M. Daniel CUEFF – Vice-Président Mer et littoral – Région Bretagne

Merci beaucoup pour votre intervention. Je vais être très bref parce que c'est un débat avec vous. La Bretagne, vous l'avez vu, c'est presque une île. 3 600 kilomètres de côtes quand on intègre la Loire-Atlantique. C'est un territoire qui, il y a plusieurs dizaines d'années de ça, s'est plutôt opposé au nucléaire, en faisant quand même savoir qu'il avait une richesse très importante au large de ses côtes, la houle, le vent, la marée. Il y avait même un premier plan, le plan Alter breton, qui avait déjà souligné cette capacité de l'autonomie de la Bretagne à produire sa propre électricité. Ensuite, il a fallu beaucoup de temps pour que l'on arrive au pacte électrique breton qui est aujourd'hui à l'œuvre. C'est pour cette raison que je suis content de venir à Brest parce que c'est le symbole même de la mise en œuvre de ce pacte électrique breton avec le polder de Brest, qui est dédié aux énergies marines renouvelables. Cela veut dire qu'il y a 15 ans de cela, il a fallu un certain culot politique pour dire que nous allons transformer notre vent en énergie électrique. Cela se fait par des investissements extrêmement importants. Plus de 220 millions d'euros aujourd'hui sur le port de Brest et ce n'est pas fini.

À partir de là, si vous voulez, je suis un peu embêté pour vous parler parce que demain, nous avons la Commission régionale, notre parlement de la mer, qui justement a été installée par le Conseil d'État et qui a préfiguré le Conseil national de la mer et du littoral et, qui a été aujourd'hui, par décision des ministres, inclus comme un élément très important du débat que vous êtes en train d'organiser. Je ne sais pas ce que va dire demain notre parlement de la mer, qui travaille depuis tant et tant d'années autour de ces questions-là, mais je peux vous dire au moins la position de la Région Bretagne et ce qu'elle défendra demain.

La première position est de mettre au même niveau de priorités, et la pêche, et la biodiversité, et les énergies offshore, le tout lié à une politique portuaire dédiée. Ça, c'est un élément très important. Nous avons beaucoup de difficultés à réfléchir en termes d'espace exclusif, avec une sorte de privatisation de l'espace, quand bien même cette privatisation serait pour des intérêts intéressants comme l'énergie offshore ou comme la biodiversité. Nous nous méfions de cette façon de voir les choses. C'est pour cette raison que nous sommes fiers que vous ayez pu, au niveau de la commission, aller visiter le parc marin de la mer d'Iroise qui aujourd'hui, justement, est un exemple que nous essayons de promouvoir, y compris au niveau des instances européennes, pour dire qu'au nom de la biodiversité toutes les activités ont pu être maintenues dans ce parc marin, quitte à ce qu'elles soient modifiées ou transformées pour justement, ne pas impacter la biodiversité et l'environnement. C'est une question de gouvernance et c'est ce que le président de Région mettra aussi dans le débat. C'est la gouvernance. Nous devons avoir une gouvernance publique de tout cet aménagement maritime de façade et nous éloigner très fortement de la privatisation des espaces. La multiplicité et l'organisation des usages nous paraissent extrêmement importantes.

L'autre aspect, c'est sur l'accélération. La Bretagne milite depuis tellement d'années pour qu'effectivement, il y ait la prise en compte de l'éolien et de l'hydrolien. Ce n'est pas maintenant que l'on va se plaindre d'une accélération que nous attendons depuis tant et tant de temps, mais il va falloir le faire en tenant compte de l'expertise bretonne que nous avons notamment avec le parc de Saint-Brieuc et notamment les conclusions fortes que nous avons sur ce parc pour dire que ce parc n'a pas abîmé la biodiversité. Nous pouvons en apporter la preuve par une trentaine d'études environnementales – ce

n'est pas rien – commandées par le préfet de région, vérifiées par le préfet maritime et par les scientifiques. Nous avons donc là un bel espoir de faire en sorte que ces activités offshore n'abîment pas, en aucun moment, la biodiversité. Ça, c'est un élément extrêmement important. Nous discutons très fort avec les opérateurs, dont certains sont ici dans la salle, qui nous disent « Oui, nous allons pouvoir développer l'éolien offshore, mais il va falloir nous réserver cet espace. Il n'y aura plus de possibilité de pêche, il n'y aura plus de possibilité de voiles, il n'y aura plus que nous ». Nous ne sommes pas d'accord avec cette position et ce sera aussi défendu aujourd'hui par le président de Région, évidemment. Usages, organisation des usages, la mer pour tous. La mer est un espace sans frontières. Continuons à imaginer cet imaginaire comme étant celui de demain.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci beaucoup, Monsieur CUEFF. Je vous invite à rester ici un petit peu avec nous puisque maintenant, l'échange avec la salle arrive. Je vous propose, avant que vous puissiez poser vos questions, j'aimerais savoir, par rapport à ce qui a été dit jusque-là, ce qui vous semble important. L'objectif est maintenant de faire un peu une restitution collective de ce que vous avez compris et de ce qui vous semble important sur ce qui a été dit. Nous sommes dans une réunion publique, mais participative. Je vous rappelle les règles du début, s'il vous plaît. Votre prénom et si vous représentez une structure ou si vous êtes citoyen, merci de le préciser.

M. Paul TREGUER – Intervenant dans la salle

Bonjour. Je suis universitaire et océanographe, mais avec un certain passé sur l'énergie. Je fais la fusion entre deux préoccupations et je sors de la COP 28. J'ai conscience, comme chacun d'entre nous ici, de l'urgence climatique. Nous avons cette urgence. 2030, c'est demain. 2050 n'est pas très loin et je vois le temps qu'il faut pour développer les filières des énergies renouvelables, particulièrement les énergies marines renouvelables et en particulier, les éoliennes en mer. Il me semble que nous sommes en Europe. Il y a eu une discussion au niveau du gouvernement européen pour fixer le prix du kilowattheure actuellement et c'est un élément qui est essentiel pour le développement de la filière. Est-ce que quelqu'un peut commenter l'accord qui a été obtenu au niveau européen là-dessus ?

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Nous allons avoir les questions qui émergent au fur et à mesure. Vous voulez donc plus de précisions sur le prix du kilowattheure, c'est cela ?

M. Paul TREGUER – Intervenant dans la salle

Oui. Au niveau Europe, on s'est accordé sur un prix de revente de l'énergie. Est-ce que ce prix convient à la filière des énergies marines renouvelables, particulièrement pour les éoliennes en mer ?

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

D'accord. Nous allons le noter. Nous n'allons pas vous répondre tout de suite. Nous allons encore prendre des retours de la salle. Est-ce que d'autres personnes ont envie de s'exprimer ?

M. Hervé MOULINIER – Intervenant dans la salle

Merci. C'est un témoignage pour abonder dans le sens de ce qu'a dit Daniel CUEFF sur la nécessité de concilier les différents usages. Il se trouve que dans le CESER de Bretagne, il y a une section mer littorale qui a fait un rapport il y a quelques années, qui s'appelle « Produire et résider sur le littoral en Bretagne » et dans laquelle je ne vous restitue pas la totalité, mais il y a quelques sorties qui sont quand même intéressantes à apporter dans le cadre du débat public. D'une part, c'est que plus, on connaît la mer, plus, on connaît l'environnement marin, plus il est difficile de faire de la concertation. En Bretagne, c'est assez difficile parce que nous avons une grande partie de la force scientifique nationale et mondiale en océanographie et dans toutes les sciences de la mer. Cette concertation, il ne faut pas se cacher qu'elle sera difficile.

Le deuxième point, c'est que le débat public n'est pas une concertation, mais contribue à la concertation. Une concertation, c'est quand tous les acteurs ou toutes les parties prenantes sortent gagnantes, qu'il y a quelque chose à gagner et que l'on a quelque chose à leur proposer, même si ce n'est pas ce qu'ils ont prévu au départ. La concertation, c'est extrêmement important. L'autre point aussi qui ressortait de ces études, c'était que compte tenu de la longueur de notre littoral et de la richesse de ce littoral, tout n'était pas possible partout en Bretagne. En revanche, il y avait forcément quelque part où une activité donnée était possible et c'est tout l'enjeu de la concertation, c'est de faire en sorte que des activités soient possibles quelque part. La condition à ce que tout cela marche, c'est d'instaurer la confiance,

puisque cette concertation ne peut se produire que si l'on distille et l'on construit la confiance entre les différentes parties prenantes. Les trois ont été rappelés par Daniel CUEFF. En Bretagne, c'est évidemment la préservation de la biodiversité, la pêche et les énergies marines.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Je vous remercie. Est-ce que quelqu'un d'autre a envie de faire un retour de ce qui lui semble important, sur ce qui a été dit ? Est-ce que vous avez des questions ? L'objectif est aussi de pouvoir clarifier et poser vos questions aux personnes qui sont ici présentes.

Mme Emilie TEW-KAI – Intervenante dans la salle

Bonsoir. Syndicat CGT. C'est une question plutôt pour les scientifiques de savoir sur le volet des conditions environnementales ou des impacts qu'il pourrait y avoir sur l'ensemble des activités anthropiques en mer, où en sont les avancées scientifiques sur ces questions et s'il y a des difficultés particulières pour pouvoir faire ces évaluations. Je voudrais savoir où nous en sommes dans la connaissance sur les impacts.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Très bien. Ophélie est en train de noter les questions au fur et à mesure. Est-ce que vous avez d'autres questions que vous aimeriez poser ?

M. Ronan PICHON – Intervenant dans la salle

Je suis conseiller régional. Je ne suis pas toujours d'accord avec Monsieur CUEFF, mais ce n'est pas le sujet. J'ai une question sur l'objet de la concertation. Sommes-nous sur la révision du document stratégique de façade à horizon 2026-2028 ou sommes-nous sur la planification à horizon 2050 du déploiement des parcs éoliens sur l'espace maritime français ?

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Très bien. Vous voulez dire uniquement sur le parc éolien ou de manière plus globale ?

M. Ronan PICHON – Intervenant dans la salle

Sur la biodiversité aussi, mais la question est quand même que l'on a posé un horizon 2050 sur un document qui se renouvelle tous les 6 ans. Je voulais savoir quel était l'objet central de la concertation et si c'est le document stratégique de façade ou la planification à horizon 2050, éoliennes, biodiversité, usages et autres.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Très bien, merci. Avons-nous d'autres questions ?

Mme Caroline PELTIER – Intervenante dans la salle

Bonjour. Je suis cheffe de projet pour le cluster Algues Bretagne. J'ai une réaction vue de l'extérieur pour les gens qui ne sont pas forcément au fait de tous ces sujets. A la première lecture, la première impression que l'on a – et c'est ce que disait Monsieur, c'est que le sujet principal et prépondérant, c'est quand même la question de la planification des espaces où l'on va pouvoir mettre des éoliennes. Au premier abord, on a l'impression que le reste vient vraiment en deuxième mouture.

À la lecture du DMO notamment, on identifie une filière qui n'est pas du tout – ou alors vraiment à la marge – ou à peine représenté. Quand on représente cette filière, comment fait-on pour apporter des éléments que l'on souhaiterait porter et une vigilance pour que cette filière puisse se développer et s'installer notamment sur la frange maritime ?

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

La question est donc comment porter la voix des filières qui sont moins importantes, moins représentées ? Très bien. Ophélie est en train de noter. Super. Est-ce qu'il y a d'autres questions qui concernent le cadre du débat et les enjeux ?

M. Pierre ARNAL – Intervenant dans la salle

Bonsoir. Je travaille chez Total Energies. Il y a quatre façades dans la CNDP, comme je l'ai compris. Pour la zone NAMO, j'ai l'impression que c'est la seule où nous n'avons pas encore vu de cartes d'emplacements propices à l'éolien marin et je voulais savoir pourquoi la Bretagne était la seule qui n'en

avait pas, en tout cas la zone NAMO. Aussi, avons-nous la visibilité sur la publication de cartes potentielles pour le développement de l'éolien marin ? Merci.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ? De toute façon, nous allons y revenir. Comme vous pouvez le constater, vous pouvez juste voir les couleurs. Vous n'allez pas avoir le détail, mais ne vous inquiétez pas. Je vais les reprendre au fur et à mesure. Nous les avons classées par catégorie et finalement, on rentre un peu dans les catégories que l'on aborde ce soir. Comme Ophélie l'a présenté tout à l'heure, nous sommes sur la catégorie environnement, éolien et activités maritimes. Nous avons quand même des sujets qui sortent de ces trois sujets que l'on va aborder maintenant, avant d'enclencher sur les autres sujets. Ce sont notamment des questions qui concernent le cadre. Ophélie, je te laisse faire le résumé.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – WDPE

Tout à fait. C'est à destination de toutes et tous. Pour les personnes dans la salle, n'hésitez pas à me le reformuler si ce n'était pas exactement ce que vous avez voulu exprimer. Nous avions une question sur l'éolien et le prix du kilowattheure. On y reviendra quand on parlera d'exploration et de l'environnement. Sur le cadre et à votre destination, plutôt des réactions sur le fait que l'enjeu est aussi d'embarquer tous et toutes, avec la présence d'experts en Bretagne et le questionnement sur comment les associer, les interpeller, parce qu'il y a beaucoup d'expertises qui sont aujourd'hui présentes, notamment, comme le soulignait Monsieur le Vice-président, à Brest, qui est riche d'écoles et de lieux de recherche. Aussi, des questionnements sur l'objet de la concertation. Planification 2050 ? Échéance plus courte avec les documents stratégiques de façade tous les 6 ans à venir ? Des questionnements sur les priorités données aux éoliennes dans ce débat. Est-ce que c'est un débat principalement sur les éoliennes ou est-ce qu'il y a bien tous les enjeux qui sont traités, et je pense que cela va être souligné par nos intervenants. La place pour les filières qui ne sont pas forcément bien identifiées, et quelle est leur opportunité pour y participer ? Enfin, la question des cartes qui étaient posées sur le cadre.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Très bien, merci. Est-ce que par rapport aux sujets en question qui ont été abordés, est-ce que vous avez envie de répondre et commencer par une question ?

Mme Hélène LEGRAND – DIRM

La carte n'a pas encore publié pour la façade NAMO. Elle a été publiée pour les trois autres façades, comme vous pouvez le constater sur le site de la mer en débat et sur le volet Atlas. Pour NAMO, nous sommes dans l'attente de données complémentaires, notamment sur les enjeux de pêche et sur les sensibilités environnementales vis-à-vis de l'éolien. Ce sont des travaux qui vont nous être communiqués d'ici début janvier. Après appropriation de ces travaux et de quelques concertations, la carte pour NAMO sera publiée d'ici à fin janvier.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Pour la personne qui a posé la question, est-ce que cela vous éclaire ? Oui ? Floran AUGAGNEUR a envie de rajouter quelque chose sur les cartes.

M. Floran AUGAGNEUR – CPDP

Un élément sur les cartes qui sont un sujet extrêmement important dans le débat de planification et de cartographie et de géographie, en l'occurrence. Nous n'avons pas demandé à l'État de faire des cartes parce que, par définition, le fait que le décideur produise des choses avant le débat, en général, cela vient plutôt après. Des travaux sont en cours et nous souhaitons les porter à la connaissance du public. Nous avons demandé à l'État que si des cartes sont produites, il faut les porter à la connaissance du public. Cela, c'est la position de la CNDP. Effectivement, il y a eu des cartes en Méditerranée, mais ce sont des cartes de vocation issues du débat public sur l'AO8 de l'année dernière. En sud atlantique, des cartes ont également été produites et sont donc portées à la connaissance du public. Une partie de NAMO qui n'est pas entièrement disponible. Pour des questions d'égalité territoriale et de cohérence du débat, nous souhaitons que toutes ces cartes puissent être portées à la connaissance du public à partir du mois de janvier, mais pas que les cartes de l'État, d'ailleurs, avec aussi les cartes des autres acteurs. Je pense aux industriels, aux associations environnementales et à certaines activités maritimes. Toutes ces cartes, nous souhaitons qu'elles arrivent à partir du mois de janvier, et idéalement tout au mois de janvier, afin de montrer à l'ensemble des publics, l'univers des possibles, les différentes

cartes possibles, les différentes positions possibles et les chemins qui mènent à l'identification de ces différentes zones.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci beaucoup. Est-ce que l'on aurait d'autres questions à faire remonter ?

Mme Ophélie BRETAUDEAU – WDPE

Sur les parties prenantes qui sont associées au débat, les filières qui peuvent être sous-représentées, voulez-vous faire une réaction ?

Mme Lucie TRULLA – DREAL

Nous avons vu plusieurs questions importantes. On a envie de répondre, mais je crois que vous gérez aussi le temps. Sur la question des parties prenantes, nous pouvons peut-être rappeler, au nom de la CNDP, qu'il y a les cahiers d'acteurs. Ce sont des rendez-vous importants de témoignages. C'est l'un des objectifs de ce débat de mettre en exergue des enjeux que l'on aurait peut-être laissés un peu trop de côté.

Là, c'est une autre question, mais je pense que c'était important aussi de répondre à la question des impacts des activités et de la connaissance. Dans la salle, il y a des spécialistes où nous aurons peut-être un propos un peu plus simple pour certains, dans nos modes d'expression, mais indiquer que la question des impacts, c'est un vrai sujet puisque quand on aborde l'environnement marin, on a différentes composantes. Quand on aborde la mise en œuvre de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin, on a énormément d'éléments à expertiser. Nous savons que la question des impacts des activités, on le voit plutôt globalement dans les activités déjà existantes et déjà positionnées dans nos milieux par les évaluations que l'on mène actuellement. Pour la question des impacts dans le prospectif, auquel on cumule aussi les inconnues liées au changement climatique, on sait que l'on a encore besoin d'éléments de recherche. Nous avons besoin de vous sur ces domaines et ce sont bien des chantiers importants du ministère, notamment de la transition écologique, que d'acquérir des connaissances. C'est un sujet commun à l'Europe, bien évidemment.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – WDPE

Merci. Un regard aussi sur 2050 qui est important.

Mme Lucie TRULLA – DREAL

Le calendrier est passé un peu trop vite. Nous avons un propos sur l'éolien, mais je vais pouvoir introduire sur les perspectives du DSF. Quand on fait un document stratégique de façade, il est effectivement mis en œuvre sur 6 ans, mais il a ce que l'on appelle une vision. Nous l'avons donc mis la vision à 2050 qui est la vision des acteurs de la façade. Quand on a construit, avec les acteurs de la façade au sein du conseil maritime de façade, elle est bien intégrée au dossier de maîtrise d'ouvrage. C'est la partie 4 du dossier et c'est la vision que nous partageons, État et acteurs. On vous incite aussi à réagir sur cette vision parce que l'on se projette effectivement à 2050 avec des messages forts. On parlait du bien-être notamment et il y est très fortement positionné, avec l'environnement bien évidemment. Sur la partie de la projection et de la planification sur la partie éolienne, je te laisse la parole.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Pour la partie éolienne, nous pourrions l'aborder aussi lors de la thématique éolienne, car je vois le temps et nous sommes en train de l'exploser. Très brièvement, il y a peut-être quelque chose à rajouter, par rapport à ce qui a été dit, de comment les filières qui sont moins représentées peuvent exprimer aussi leurs avis et peuvent participer à cette planification et à faire porter leur intérêt.

Mme Lucie TRULLA – DREAL

Nous croyons au témoignage. Tous les points de rendez-vous sont importants pour le mode d'expression. Nous avons déjà des messages qui sont passés encore une fois dans nos instances, mais dans ce débat public – et c'est pour cette raison que je faisais référence aux cahiers d'acteurs – à tout ce qui est manifestation par les outils en ligne. Je le dirai moins bien que la Commission nationale du débat public, mais nous sommes vraiment preneurs de ces éléments que vous nous apporterez en termes de bilan. Ce sont bien ces éléments qui seront notre socle de réflexion et de mise à jour.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. Nous allons devoir nous arrêter là pour les questions.

Un intervenant dans la salle

Pour ajouter un élément de clarification, vous avez bien dit que le gouvernement ne vous a pas demandé de faire une cartographie. Ce n'est pas la commande que vous avez. La cartographie, c'est l'art de la guerre. À partir du moment où l'on définit des cartes avec des usages, des fonctions et des périmètres, on s'oppose à une autre façon de voir les choses. Il faut être extrêmement prudent. Si vous sortez les cartes éoliennes offshore sans avoir préalablement sorti les cartes de la biodiversité et les cartes de la pêche, vous enclenchez un dispositif très dangereux pour le débat. C'est pareil pour les zones dont vous parlez pour les algues. Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que c'est une zone que je réserve ici et là pour une activité précise qui n'aura pas d'ouverture pour les autres activités ? Je pense au nautisme, par exemple. C'est très important. Cette notion de cartographie est extrêmement risquée. Si on ne vous l'a pas demandé, ne la faites pas.

M. Floran AUGAGNEUR – CPDP

Vous avez tout à fait raison. Nous sommes très prudents avec la cartographie. Ce que je voulais dire, c'était l'inverse. Nous ne demandons pas. Nous n'avons pas du tout demandé à l'État de produire quoi que ce soit, mais les choses qui sont produites, comme nous sommes garants de la transparence, nous leur demandons de les publier lorsque c'est prêt. C'est donc le contraire. C'est ce que nous demandons ou pas à l'État de faire ou de ne pas faire. En tout état de cause, ce qui est publié aujourd'hui en termes de cartes et ce qui sera publié demain – et d'ailleurs, l'État le précise et c'est répété – c'est évolutif. D'ailleurs, on a donné et l'on a dit à l'État que tout ce qu'il publie en termes d'identification de zones peut être changé à tout moment, puisque c'est l'objectif du débat public de nourrir sa décision et de nourrir ses positions. Ce sont donc des éléments, du fait de notre rôle de transparence, de porter cela à la connaissance du public. Nous n'avons pas demandé à l'État de le faire, mais pour ce qui est fait, nous demandons à ce que ce soit publié et cela peut être modifié à tout moment.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci beaucoup pour ces précisions. Nous allons devoir passer à la suite pour tenir à nos engagements de temps et cela nous amène au premier sujet, un premier enjeu que nous avons envie d'explorer sur l'environnement marin. Pour cela, vous avez deux cartons, ce qui va nous permettre d'entrer en la matière. Vous avez un carton bleu et un carton jaune. Ce n'est pas pour prendre des notes. C'est pour voter. La question est « Selon vous, le milieu marin et sa biodiversité sont-ils suffisamment protégés ? » Pour la réponse « Oui, tout à fait », c'est le bleu et pour la réponse « Non, pas du tout » ou « Je ne sais pas », c'est le jaune. Vous pouvez lever votre main avec le carton. Nous avons donc 25 cartons jaunes. Nous avons un carton bleu. Vous allez pouvoir poser des questions après si vous avez des interrogations.

Je vais vous donner quelques chiffres. Selon l'Office international de l'eau et l'Office français de la biodiversité, les eaux côtières sont en très bon état ou en bon état écologique à 51 %, en moyen bon état écologique à 36,5 % et le reste est médiocre. Vous pouvez aussi trouver ces informations. La CNDP a fait un gros travail d'infographie que vous pouvez retrouver concernant différents sujets du débat sur notre site. Elles sont très bien faites et assez parlantes. Si vous avez envie de creuser, je vous invite à regarder le site.

Pour la suite, cela va nous permettre d'amener cet enjeu de l'environnement marin. La maîtrise d'ouvrage va pouvoir nous éclairer un petit peu davantage sur cet aspect-là. Je vous laisse la parole, Madame LEGRAND.

Mme Hélène LEGRAND – DIRM

Sur la diapo suivante, c'est une représentation de notre façade sur ces éléments de composantes environnementales. Sur cette carte, vous retrouvez, en aplats vert pâle, la couverture de la façade en aire marine protégée. C'était vraiment pour introduire ce sujet des enjeux importants et multiples environnementaux en termes d'habitats et d'espèces sur notre façade et aux reflets de la protection déjà en place, d'aires marines protégées. Nous avons 48 % de notre surface qui est couverte par de l'aire marine protégée. Ce sont des aires marines protégées puisque l'outil aires marines protégées est codifié dans le Code de l'environnement et il s'agit de 11 grandes catégories d'aires marines protégées. On pourra illustrer sur cette carte. Comme évoqué tout à l'heure, nous retrouvons le parc naturel marin d'Iroise qui est le premier parc naturel marin d'Europe. Nous avons un deuxième parc plus au sud que

l'on partage avec le sud Atlantique, qui est le parc de Gironde et la mer des Pertuis. Nous avons d'autres types d'aires marines protégées et nous pouvons citer les sites Natura 2 000.

Cette carte est également présentée parce que vous avez réagi sur la question de la protection. Cette carte représente ce que l'on a déjà discuté en 2022, adossée au plan d'action du document stratégique de façade qui a été adopté en 2022. On avait déjà commencé à concerter et discuter du déploiement et des questions d'enjeux de protection forte sur ce que l'on appelle la mer territoriale. Ce sont les pastilles que vous avez en bordure de nos côtes jusqu'à la mer territoriale, soit jusqu'à 22 kilomètres des côtes, où étaient déjà identifiés des enjeux qui relèveraient de la protection forte avec des secteurs d'études. Pour atteindre l'objectif proposé qui est au débat de 3 %, nous avons versé aussi au débat public, des propositions d'enjeux environnementaux d'intérêts de protection forte au large. Ce sont les figurés que vous avez en jaune. Ce sont des secteurs qui sont du type écosystèmes marins vulnérables, sous-zones, récifs et zones importantes pour les mammifères marins. Ils sont mis au débat également pour l'identification d'enjeux pour définir ensuite ce que l'on pourrait avoir en déploiement de protection forte.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. Pascal, je te laisse prendre le micro.

M. Pascal BRERAT – CPDP

Je vais évoquer, peut-être un tout petit peu décalé par rapport au contenu direct du DSF, trois enjeux en termes d'environnement quand on parle de la mer. Dans la mer, il y a une multitude d'écosystèmes où cohabite une grande variété d'êtres vivants, dans un équilibre qui peut être précaire ou qui peut être très stable. Ces écosystèmes sont soumis à des pressions dont l'origine est les activités humaines. On pense immédiatement aux activités humaines en mer, mais il y a aussi, et très majoritairement, les pressions dues aux activités humaines à terre. L'un des enjeux, c'est de dire comment nous allons faire un DSF qui puisse être pris en compte par tous les documents de planification terrestre, et il y en a un grand nombre, de telle façon que nous n'ayons pas deux séries de documents qui cohabitent plus ou moins une frontière, mais qui soient conjugués pour être efficaces.

La deuxième chose que l'on peut dire est que ces milieux ont des capacités d'évolution qui ont leur propre dynamique et cette dynamique est très loin de la dynamique d'évolution des pressions qui s'exercent sur elle. D'autre part, il y a une pression permanente et sur laquelle on n'agira pas directement à court terme, qui est celle du changement climatique, qui fait que ce qui est l'état naturel aujourd'hui, ne sera plus l'état initial à prendre en compte quand on construira tel ou tel projet d'éoliennes ou de changement d'activité. Je pense donc que c'est un deuxième enjeu. C'est la prise en compte de ces effets prévisibles des changements climatiques ou des dynamiques qui s'exercent sur le milieu marin.

Le troisième que j'évoquerai pour terminer, ces drôles de citoyens qui, souvent, sont « consommateurs » de la mer, consomment des produits directs de la mer, mais ils consomment aussi de la mer de tas de façon, en utilisant éventuellement, comme exutoire, un certain nombre de ses déchets, juste pour illustrer et d'une façon générale. L'un des enjeux est de savoir dire, mettre en place et prendre en compte la responsabilité de ce citoyen qui est assez loin de la mer, mais qui pèse directement sur son évolution.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci beaucoup, Pascal. Lucie BEGUIN va faire un petit éclairage. Comme dit précédemment, nous sommes sur l'escale de Brest. Nous avons déjà pu faire un débat mobile et recueillir la parole des citoyens et citoyennes, dont Lucie va vous témoigner.

Mme Lucie BEGUIN – CPDP

Merci, Paula. En effet, nous avons pu déjà effectuer quelques porteurs de paroles et pouvoir mettre quelques retours que l'on a déjà eus sur cet enjeu autour de l'environnement. Il y a trois éléments que l'on souhaitait vous partager ce soir et qui ressort de la part du public. Il y a un constat partagé sur le fait que la biodiversité est aujourd'hui impactée. Il y a une baisse en nombre de poissons. On nous a dit qu'il y a une dégradation de la flore marine. Nous avons également Johanna, 21 ans, qui nous dit « Quand je pense à la mer aujourd'hui, je pense d'abord à la pollution avant de penser au poisson ». Cela nous prouve bien ce constat qui est partagé sur le fait qu'aujourd'hui, la mer est polluée. On parle de pollution plastique et de pollution due à des intrants. Le lien entre les pollutions terrestres et les pollutions maritimes est établi au sein du public. Enfin, il y a eu aussi pas mal de retours du public lors

des porteurs de parole autour d'un besoin de plus de contrôle et de protection. Ce sont donc de premiers éléments qui ressortent du terrain des porteurs de parole.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci beaucoup. Merci pour cet éclairage. Nous allons prendre la question concernant l'environnement en premier et ensuite, je donnerai la parole à la salle pour des remarques, des suggestions, des retours ou des questions.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – WDPE

Madame LEGRAND y a répondu en partie tout à l'heure, concernant les avancées et l'impact de l'homme sur la biodiversité qui étaient, d'après ce que vous nous avez dit, un sujet pour tous et toutes.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Il me semble que la question était aussi posée aux chercheurs et aux scientifiques. Y a-t-il éventuellement un complément d'information qui peut être apporté par les chercheurs qui sont présents de façon assez nombreuse ? Voulez-vous apporter des précisions ?

M. Camil MATOUG – Intervenant dans la salle

Bonjour. Je travaille pour France Energies Marines. Pour apporter un apport là-dessus, je sais que nous avons quelques livrables qui sont publics et qui peuvent être intéressants. Allez les voir. Cela répond si l'on a une question sur l'impact que cela pourrait avoir sur les oiseaux, les poissons et sur les différentes parts de l'écosystème marin. Nous faisons partie des zones où nous pouvons avoir l'information.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. D'autres précisions ? D'une manière plus générale, avez-vous des réactions à ce qui a été dit, notamment sur les enjeux environnementaux, les zones marines protégées, à cet objectif d'augmenter les surfaces, d'aller sur des zones de protection fortes ? Vous n'êtes pas obligés de poser des questions. Vous pouvez avoir un avis, une réaction, une crainte. On prend tout.

M. Christophe LE VISAGE – Intervenant dans la salle

Merci. Christophe LE VISAGE de France Nature Environnement. D'abord, je voulais revenir un peu sur la question des priorités et des arbitrages. Nous sommes libres d'arbitrer entre les activités humaines, mais la protection de l'environnement est normalement au-dessus de tout cela. D'abord, c'est du bon sens puisqu'il faut protéger le patrimoine avant de commencer à dépenser et deuxièmement, c'est la loi, tout bêtement. La Convention sur le droit de la mer dit que les États ont le droit d'exploiter leurs ressources marines dans le respect de leur protection de l'environnement. Ça, c'est le premier point.

Deuxième point pour compléter ce qui avait déjà été dit, nous soutenons le développement des énergies marines, dont l'éolien en mer, mais pas n'importe comment. Il faut bien être conscient qu'avant même d'avoir mis la première éolienne, l'environnement marin n'était pas forcément en bon état. Il n'était pas forcément en bon état à cause des activités existantes. On va en rajouter une couche, si j'ose dire, et c'est volontaire, c'est décidé. Pour l'éolien, il va sans doute falloir ajouter de la pression sur les activités actuelles et les activités maritimes. On en parlera peut-être, notamment la pêche, qui est l'une des premières causes de pression en mer, mais surtout les activités terrestres qui polluent. Nous sommes en Bretagne. Les premières pollutions viennent de l'agriculture, par exemple. Je pense que tout cela, nous devons l'avoir à l'esprit dans ce débat. Il ne s'agit pas simplement de se projeter sur ce qui va arriver, mais il faut sans doute revenir sur ce que l'on fait maintenant.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. Effectivement, nous avons la question de comment concilier les activités en mer et ensuite, la deuxième question qui est de savoir quel est le lien entre terre et mer et comment le prendre en compte aussi dans le DSF. D'autres remarques, suggestions ou questions ?

M. Ronan PICHON – Intervenant dans la salle

Quand on parle d'environnement, il est important de, plutôt que de se concentrer sur la question des usages, de parler des impacts. On parle de l'agriculture, mais il y a différentes formes d'agriculture. Il y a différentes formes de pêche. Il y a différentes formes de nautisme. Il y a différentes formes de tout un tas de choses. Plutôt que de parler d'activités comme si elles étaient immuables et elles ne le sont pas, il me semble important, lorsque l'on parle de la prise en compte de l'environnement, c'est de travailler sur la question des impacts et ne pas se concentrer sur des totems que sont les usages. Les usages

peuvent évoluer et ils évolueront de toute façon, en bien ou en mal. En bien, nous l'espérons. Parler des impacts plutôt que des usages me paraît quand même essentiel.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. C'est donc plutôt comment on arrive à observer ce qu'il se passe véritablement pour mieux s'adapter et pour concevoir aussi les activités.

M. Ronan PICHON – Intervenant dans la salle

Dans certaines activités, il y a des modalités qui ont des impacts plus ou moins forts sur l'environnement, à productivités égales par ailleurs. Je dis la pêche et l'agriculture, mais je pense que la manière dont sont déployées des infrastructures de type parc éolien, il y a aussi des modalités différentes qui font que l'impact est plus ou moins fort. Ce sont des choses à prendre en compte. Justement, sur la question du retour des scientifiques, je ne suis pas scientifique, en tout cas pas dans ce domaine-là, mais j'ai regardé rapidement ce que l'on pouvait trouver dans la littérature. Je n'ai pas trouvé grand-chose, mais en revanche, on a quand même quelques décennies de retours d'expériences dans des pays européens autres que la France. Il ne faut pas oublier qu'en France, les parcs éoliens, c'est une nouveauté. Dans le reste de l'Europe, c'est quelque chose qui existe depuis des décennies. On devrait donc pouvoir accéder à des retours d'expérience documentés et analysés scientifiquement de pays voisins.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. Une invitation à regarder le retour d'expérience d'autres pays européens qui ont déjà mis en place.

Mme Lucie TRULLA – DREAL

Peut-être une autre invitation qui est d'aller regarder le DMO et la fiche dédiée à l'impact environnemental de l'éolien. Comme vous le soulignez, par exemple, les Belges et l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique, effectuent un retour d'expérience sur les parcs belges installés depuis 2008. Il y a une analyse que je vous invite à consulter qui montre que l'impact des parcs éoliens n'est ni noir ni blanc, que les parcs éoliens peuvent amener des effets bénéfiques pour les écosystèmes. Ils ont aussi des impacts que les démarches « Éviter, réduire, compenser » permettent d'évaluer, d'accompagner, de suivre et de corriger.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. Je vais laisser la parole à Ophélie qui va passer à notre deuxième enjeu.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – WDPE

Merci beaucoup. Il y a quand même une interpellation sur le deuxième sujet d'approfondissement qui était les activités maritimes et littorales, avec cette invitation justement à penser impact, à penser les différentes manières de faire évoluer les usages et peut-être une invitation à réfléchir à l'accompagnement selon les secteurs. En tout cas, c'est ce dont j'ai l'impression dans le débat. On parle d'impact environnemental, mais en même temps, cela questionne, et vous le soulignez notamment sur les activités maritimes littorales existantes et comment les faire évoluer. Nous avons une question pour introduire les partages de nos intervenants, qui était la suivante : « Vous semble-t-il possible de concilier le développement de l'ensemble des activités en mer avec la préservation de celle-ci ? Même exercice que vous connaissez très bien. Je vous invite à lever votre carton. Nous avons 6 non et une grande majorité de oui.

Ici, nous sommes un microcosme de la société française. La CNDP, pour justement engager des habitants qui habitent le littoral, mais aussi ceux qui n'habitent pas le littoral, nous faisons appel à un institut de sondage qui s'appelle Ipsos pour poser cette même question à un panel de 1 700 habitants du territoire. J'espère que derrière les couleurs, nous jugerons de laquelle des deux phrases suivantes, vous êtes la plus proche.

« Il faut avant tout protéger le milieu marin et donc renoncer à exploiter les espaces et les ressources de la mer, quitte à renoncer aux bénéfices économiques que cela pourrait avoir ». Pour les habitants du littoral, 77 % des sondés ont répondu favorables à cette affirmation et 76 % sur le grand public, soit des personnes qui n'habitent pas forcément le littoral et qui sont sur d'autres régions. Au contraire, 24 et 23 % des sondés ont répondu « Pour dynamiser notre économie et accélérer la transition énergétique, il faut développer l'utilisation des ressources maritimes, malgré l'impact environnemental que cela pourrait avoir ». Un avis qui n'est pas partagé dans la salle, mais c'est aussi important de faire

un pas de côté. C'est une question qui était proche, en effet, mais c'était l'objectif de montrer, dans l'enquête, ce qui en ressort. Nous allons parler activités maritimes et littorales. Madame LEGRAND, nous vous redonnons la parole.

Mme Hélène LEGRAND – DIRM

On sait que l'environnement est important, mais comme on travaille aussi sur la question de l'économie et des activités, c'est ici une petite représentation graphique de la mer au-delà de la plage. En mer, nous avons des activités multiples et plurielles. Nous avons des activités qui sont dépendantes de la mer, soit par une pratique en surface, soit dans la colonne d'eau, soit dépendant des fonds. Nous avons des activités qui sont fixes ou mobiles. Nous avons des activités qui sont assez historiques. On en a parlé tout à l'heure de la pêche professionnelle en mer. Il y a l'aquaculture également qui est pratiquée sur nos côtes depuis longtemps, puis nous avons des activités effectivement plus émergentes, avec les biotechnologies et l'éolien évidemment, objet des échanges aussi ce soir.

Sur cette partie activités sur la diapo suivante, ce n'était pas pour détailler la carte. Vous l'avez aussi dans le dossier. C'était vraiment pour mettre en image le fait que sur la mer territoriale, sur cet espace jusqu'à 22 kilomètres de côtes, c'est là que nous avons beaucoup d'activités d'usage. Nous sommes bien dans le cœur du sujet aussi, dans ces espaces-là, d'une cohabitation réussie, d'un équilibre entre usages, mais aussi dans le respect de l'environnement. Cela fait le lien avec ce que l'on évoquait juste avant, sur la question des impacts. La façade a un poids important dans l'économie nationale, puisqu'elle est au premier rang national pour la pêche et au deuxième rang pour l'aquaculture, ainsi que pour le tourisme littoral. Le tracé de flèche sur cette carte est une zone de trafic maritime important avec le rail d'Ouessant, l'un des passages les plus importants en termes de trafic de cette nature. Nous avons aussi des ports de commerce. Nous ne citerons pas tout, mais c'était vraiment pour marquer cette spatialisation – nous avons quand même des cartes – et un équilibre à trouver sur cette question de certains espaces très sollicités.

On ne pourra pas s'empêcher de venir vers vous sans vous parler de la carte des vocations. C'est l'un des constituants du document stratégique de façade et de son volet stratégique. En 2019, chaque façade a produit ce que l'on appelle une carte des vocations. Chaque façade, en lien avec les acteurs, a découpé ce vaste espace de la façade maritime. En l'occurrence, pour nous, il y a 13 zones qui ont été découpées et que vous retrouvez sur cette carte. Elles ont été délimitées au regard de leurs composantes physiques, mais également surtout de leurs questions d'enjeux, que ce soit enjeux environnementaux. On considère, à une échelle très vaste et qui a son sens à l'échelle du DSF, que dans chaque zone, nous avons une cohérence et une certaine homogénéité des enjeux, qu'ils soient environnementaux ou d'activités. Sur cette carte, nous n'avons pas remis les légendes, mais c'est bien aussi l'objet du débat de réinterroger au sein de chaque zone ce que l'on appelle les vocations. Quelles sont nos priorités communes en termes de déploiement de l'éolien en mer ? Quelles sont nos priorités communes de protection fortes notamment ? On rentre quand même dans une question de cartographie au sein de ces espaces à faire, à mener et à partager.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – WDPE

Cohabitation, équilibre et réinterroger. Monsieur Patrick CHAUMETTE de la CPDP est aussi là pour reformuler. On parlait d'objet du débat et des enjeux de ces questions d'équilibre et de cohabitation.

M. Patrick CHAUMETTE – CPDP

Les enjeux du débat sur les activités maritimes et littorales, c'est d'essayer d'aller vers une conciliation des usages et une maîtrise des impacts. Activité littorale, c'est l'interface terre-mer, là où la pression humaine est la plus importante. Les gens ont tendance à vivre de plus en plus proche de la mer ou, en tout cas, de vouloir y résider pendant les beaux jours. Le littoral est un lieu rare de pressions extrêmement fortes avec évidemment un impact des activités terrestres sur la zone côtière qui est absolument non négligeable. Ne parlons pas de beaucoup d'eau et du débordement des stations d'épuration que l'on vient de connaître, il y a peu de temps. C'est là où l'activité humaine est la plus diversifiée, comme ce que les cartes évoquaient. Pour les gens qui vont en mer et qui vont plus loin, jusqu'ici, on avait plutôt des activités mobiles de navigation. Les installations fixes étaient plutôt les câbles sous-marins. Dans la mesure où nous n'avons pas de plateforme gazière ou pétrolière, ce qui peut évoluer considérablement dans les projets que l'on voit se dessiner et que l'on connaît bien du côté de la mer du Nord, par exemple, ce sont des installations flottantes dans l'avenir qui, évidemment, sont permanentes et qui entraînent des conséquences et un impact sur les activités autres de navigation. La mer peut rester ouverte, mais les activités sont en réalité complètement conciliables.

Pour terminer, je prendrai simplement l'exemple du banc de Guérande où les mâts sont tous les kilomètres, de façon que le parc éolien ne soit pas clos et fermé à toute utilisation interne. Cela a été la conséquence d'une négociation entre des points de vue forcément différents au point de départ, pour concilier les activités et pour la suite, avec les projets que l'on envisage et effectivement, des enjeux majeurs.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – WDPE

Merci. C'est un exemple parmi tant d'autres. Vous pouvez rester avec nous, Monsieur CHAUMETTE, si des questions vous sont dirigées. Je vais me tourner vers la salle. Avez-vous des questions de compréhension sur ce qui vient d'être présenté ou des interpellations sur les conditions d'une bonne cohabitation, une condition pour aller vers un nouvel accompagnement ? C'est assez libre aujourd'hui sur ces activités maritimes littorales.

M. Christian GUYONVARCH – Intervenant dans la salle

Merci. Christian GUYONVARCH, conseiller régional. Par rapport à ce que vient de nous dire Monsieur CHAUMETTE, j'ai une question sur la prise en compte de la sécurisation de structures fixes en mer qui n'existaient pas jusqu'à présent. Nous avons tous à l'esprit ce qui est arrivé au gazoduc Nord Stream 2. Ces questions de sécurisation des structures en mer, liées au EMR notamment, sont prises en compte, et si oui, comment dans le cadre du débat public ?

Mme Ophélie BRETAUDEAU – WDPE

Merci. Je propose de prendre encore deux questions.

Mme Emilie TEW-KAI – Intervenante dans la salle

J'avais deux points. Le premier correspondait au premier dessin qui a été présenté et sur lequel, pour nous, il manque un certain nombre de filières maritimes, notamment tout ce qui va être filière industrie navale et filière défense qui sont de grandes pourvoyeuses d'emplois sur notre façade. Il serait bien de compléter. Il doit en manquer peut-être d'autres aussi. Je n'ai pas eu le temps de tout relever.

Aussi, je rejoins un peu ce que disait Monsieur CUEFF au tout début de son intervention, tout à l'heure. Pour la CGT, une chose qui est très importante, c'est que la mer est un espace commun qui ne doit pas être privatisé. La privatisation va générer des inégalités de traitement entre les filières et entre les salariés. Cela rejoint la question de la gestion des co-usages et de comment est-ce que les gens peuvent cohabiter dans un même espace. Pour nous, il est très important de souligner que la mer ne doit pas être privatisée.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – WDPE

Merci. Une interpellation sur la défense et une réaction sur cette mer, lieu de co-usage ?

M. Christian BUCHET – Intervenant dans la salle

Je suis vice-président de Morlaas, une association qui défend la mer et les marins depuis plus de 20 ans sur Brest et sur le littoral atlantique. Puisque l'on parle d'activités maritimes, j'avais une question sur le transport maritime et ses impacts sur l'environnement. Nous sommes quand même bien placés en Bretagne pour avoir vécu dans notre chair, les marées noires à une période. Il reste la pollution qui est liée au transport et à la motorisation de tous ces navires qui transitent au large, pas très loin de la côte, et il y a ceux qui atterrissent dans nos ports. Il y en a quand même de plus en plus. Il y a les paquebots de croisière qui commencent à pointer leur nez au cœur des villes. Tout cela pose la question de leur motorisation qui reste très polluante puisqu'elle est au fioul lourd. Nous n'avons pas le niveau du transport routier, mais cela commence à poser un problème quand même. De la même façon, la motorisation pose un problème pour la pêche, notamment pour les chalutiers qui sont de grands consommateurs de gasoil. La pêche industrielle, elle aussi, a de lourdes responsabilités dans cet impact. C'est peut-être le moment de se poser cette question-là et puis de peut-être prévoir des évolutions du transport maritime vers un transport décarboné, avec la possibilité d'aller de port en port, de cabotage pour aussi retirer des camions des routes. Puisque nous sommes dans la prospective, il y a des choses qui peuvent s'envisager et se discuter.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – WDPE

Merci. Une réaction sur les voies du transport maritime décarbonées, mais aussi une interpellation, si je comprends, sur l'impact du tourisme qui est aussi une activité littorale. Plus d'autres questions ? Je

vous invite à réagir peut-être sur les premières questions, avec la sécurité et la défense qui ont été soulevées en premier.

Mme Lucie TRULLA – DREAL

Peut-être sur la sécurité ou la sécurité des installations énergétiques. C'était le sens de votre question. C'est un sujet qui est pris en compte par l'État et les différents services en fait qui portent cette compétence et notamment le préfet maritime pour ce qui concerne le domaine de la zone économique exclusive française. C'est bien un sujet qui est dans nos cibles. Peut-être réagir sur la question des communs. Je pense que tout propos qui a été développé sur les parcs éoliens en introduction, c'est bien de dire que l'idée n'est pas de privatiser la mer, mais de permettre la cohabitation des usages et notamment au sein des parcs éoliens, sous réserve du respect des conditions de sécurité et de navigation qui sont réglées et régencées par le préfet maritime. Comme nous l'avons expliqué sur les différents parcs qui sont en cours d'installation, l'objectif de l'État est de permettre la réouverture des usages, notamment de pêche et de navigation dans des conditions de sécurité optimales. Les parcs éoliens sont développés sur des espaces maritimes et font l'objet d'une convention d'occupation du domaine qui est limitée dans le temps.

Mme Hélène LEGRAND – DIRM

On m'incite à répondre sur la défense. Ce n'est pas le sujet le plus simple. Nous allons regarder les cartes. On pensait qu'il y avait des petits symboles liés à ces missions défense et ces questions militaires. Il faut sans doute les réintroduire, mais nous ne serons pas sur du zonage précis comme vous pouvez l'imaginer, puisque nous sommes sur des enjeux de confidentialité.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – WDPE

Pour terminer sur l'ensemble des réactions, une réaction vers le transport moins émetteur et des interrogations peut-être aussi dans le document stratégique de façade sur le tourisme. Vous évoquiez, Monsieur, les paquebots de croisière.

Mme Lucie TRULLA – DREAL

Sur la question du transport et de ses risques, vous parliez de l'accidentel. On rappelle quand même qu'au sein de la DIRM notamment, nous avons des services qui assurent le contrôle des navires pour les questions de sécurité et d'équipements adaptés. Sur la question de la décarbonation, c'est bien ce que l'on a rappelé en introduction. Nous avons quatre axes de priorité dans cette mise à jour et notamment la neutralité carbone. Nous sommes bien dans ces objectifs de transport décarboné. Nous avons un plan d'action du document stratégique de façade qui introduit aussi et incite à aller vers ces projets-là. Le secrétaire d'État à la Mer a mobilisé des fonds ministériels, des fonds d'intervention maritime. Nous avons donc pu contribuer à du financement de transport décarboné à passagers notamment. C'est un sujet, mais qui n'est pas très simple. Cela va se faire dans le temps, mais c'est l'un des objets importants.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – WDPE

Merci. Je crois que nous avons balayé l'ensemble des questions, sauf si la salle me dit le contraire. Nous allons passer au dernier sujet sur la transition énergétique et l'éolien. Pour interpeller la personne qui le soulignait, le débat ne portera pas que sur l'éolien. C'est aussi l'objectif de le présenter en premier, de parler d'environnement et des activités pour terminer sur ce dernier sujet. En effet, ce n'est pas un débat public sur l'éolien et la transition énergétique.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Ce matin, lors de notre débat au parc marin d'Iroise, je ne sais pas si la personne qui l'a soulevé ce matin est là, mais qui avait la frustration de ne pas traiter ce sujet de l'éolien en mer. Cette personne sera encore plus frustrée parce que nous l'abordons maintenant. Pour introduire ce sujet, toujours la même logique, vous avez deux cartons pour vous positionner sur la question suivante. « L'éolien en mer va-t-il pouvoir cohabiter avec des activités maritimes actuelles ou va-t-il falloir faire des choix ? » Pour la réponse « Oui, tout à fait », c'est en bleu et pour la réponse « Non, pas du tout », c'est en jaune. Nous avons plus de bleu. Vous pouvez aussi ne pas vous prononcer. La question est de savoir si l'éolien en mer va pouvoir cohabiter avec d'autres activités. C'est quand même une nouvelle activité qui émerge. Merci pour vos retours. Vous êtes là également pour cela, et nous, pour ajuster notre déroulé. Je vais laisser la parole à la maîtrise d'ouvrage pour préciser ces enjeux.

Mme Lucie TRULLA – DREAL

Le mix énergétique français dépend actuellement à plus de 60 % des énergies fossiles, que ce soit le gaz, le pétrole ou le charbon. Ces énergies fossiles sont la source la plus importante d'émissions de gaz à effet de serre, qui est la principale cause du changement climatique. Pour l'État, pour la COP, pour un certain nombre d'acteurs, il y a donc urgence à sortir de ces énergies fossiles.

Pour y parvenir, l'État s'est fixé deux objectifs et a identifié quatre leviers d'action. Le premier objectif va être de réduire notre consommation d'énergie de moins 40 % à moins 50 % d'ici à 2050. C'est le premier mouvement qui fait la bascule avec cette réduction de notre consommation d'énergie. Pour cela, on va s'appuyer sur deux leviers, dont la sobriété, soit consommer moins d'énergie et l'efficacité énergétique, c'est-à-dire privilégier des équipements qui sont moins énergivores ou privilégier des énergies qui ont un meilleur rendement. Par exemple, un moteur électrique a un meilleur rendement que le moteur thermique ou d'autres installations. Comme pour le chauffage, privilégier les pompes à chaleur plutôt que la combustion du fioul ou du gaz. La conséquence de ce premier objectif va être de commencer d'électrifier nos usages, qu'ils soient de mobilité, d'habitat, d'énergie ou de process industriels. Pour ce faire, en même temps que nous allons diminuer notre consommation d'énergie, il va falloir augmenter la part d'électricité et la part d'électricité décarbonée pour contribuer à la réduction de nos gaz à effet de serre.

Nous allons nous appuyer là sur deux autres leviers, qui sont à la fois la relance d'un programme nucléaire, mais qui ne sera pas prêt d'ici 2035 pour prendre totalement le relais, et le développement des énergies renouvelables, dont les énergies terrestres et maritimes. Si un seul de ces quatre leviers manque à l'appel, nous serons, en 2035, dans l'incapacité de satisfaire nos besoins associés à notre consommation, à nos déplacements et à notre production. L'enjeu est clairement posé comme cela.

Parmi les énergies renouvelables, pour l'État, l'éolien en mer est une technologie mature qui possède de nombreux atouts, notamment une faible intensité carbone et une grande productivité. La France dispose du deuxième gisement de vent au niveau de l'Europe et notre façade est bien placée. Aussi, un coût compétitif. C'est aussi une filière créatrice d'emplois, soit plus de 7 200 emplois au niveau national. Elle contribue à l'indépendance énergétique et à sécuriser nos approvisionnements en contribuant au mix énergétique.

Pour rappel, un parc éolien est constitué d'éoliennes. Une éolienne est constituée d'un mât, d'une turbine et de trois pales. Nous avons deux technologies disponibles. Soit l'éolienne est posée sur le fond marin et c'est une éolienne posée, soit cette éolienne est fixée sur un flotteur qui est lui-même ancré au fond marin. Voilà les deux technologies. Le choix de la technologie se fera en fonction des bathymétries. Nous pourrons y revenir notamment avec le raccordement. Je passe le micro à Bertrand.

M. Bertrand BOURDON – RTE

Comme cela a été dit, RTE est chargé de raccorder les futurs parcs éoliens offshore. Compte tenu des puissances annoncées pour les cibles à 2035 ou 2050, le choix technique que fait RTE est d'utiliser la technique du courant continu. On verra un peu tout à l'heure où est-ce que l'on en est aujourd'hui sur cette technologie. Le courant continu nécessite d'avoir en mer un poste de transformation, mais aussi une station de conversion qui va transformer le courant alternatif produit par les éoliennes en courant continu. Tout à l'heure, on parlait de sécurité en mer. Ce poste en mer est un enjeu. Nos installations sont protégées de base, mais la PREMAR, la préfecture maritime, réfléchit bien au sujet.

Tout à l'heure, quelqu'un a parlé de flottant. Pour cette station en mer, nous allons devoir la poser jusqu'à un horizon 2040. Posé, c'est jusqu'à une centaine de mètres de bathymétrie, soit de profondeur d'eau. Jusqu'en 2040, le poste sera posé à 100 mètres maximum de profondeur. De cette station de conversion partiront une ou deux liaisons. C'est l'intérêt du courant continu. Cela limite le nombre de liaisons. Ces liaisons sont ensouillées dans le sol à environ 1,50 mètre de profondeur ou lorsque le substrat est trop dur, il est mis sous des roches. Là aussi, par rapport à une question sur le respect des usages, l'usage peut se faire puisque la pêche peut se poursuivre, ainsi que d'autres activités à la verticale de nos ouvrages, et qui pourront se poursuivre après nos travaux.

Tout à l'heure aussi, on parlait d'études. Il y a beaucoup de l'historique en Europe. En France, on commence à avoir un petit peu d'historique avec Saint-Nazaire, qui est en service depuis plus d'un an maintenant. Les liaisons sont dans l'eau depuis un peu plus d'un an. Saint-Brieuc commence déjà à produire. Là aussi, nos liaisons sont dans l'eau depuis un petit moment et il y a un certain nombre d'études qui ont été lancées d'ores et déjà sur le raccordement – je ne parle pas du parc – par France Energies Marines, par l'Ifremer et bien sûr du cabinet d'environnement qui travaille sur le sujet

des espèces emblématiques, comme la coquille Saint-Jacques, le homard et les élasbranchii. Ces derniers font l'objet d'études. Il commence donc à y avoir quand même de la production sur le sujet.

On parle d'un débat en mer, mais à un moment, il va falloir se raccorder à terre. À un moment donné, on change de technologie. On passe de liaisons sous-marines à des liaisons souterraines par un endroit que l'on appelle un atterrage qui est une zone rare. Il faut que cela réponde à un certain nombre d'enjeux de topographie technique, de protection environnementale et d'urbanisation. Même si nous avons un long linéaire de côtes, le nombre d'atterrages va se compter sur les doigts de la main de la moitié de la salle. Ces zones d'atterrage sont extrêmement importantes et compliquées à trouver. De ces zones d'atterrage partiront une ou deux liaisons, toujours pareil, comme sur la partie maritime, jusqu'à une nouvelle station de conversion qui aura pour rôle de transformer le courant continu en courant alternatif. Nous allons pouvoir injecter à ce moment-là le courant alternatif sur le réseau existant. Là encore, compte tenu des puissances attendues, on se connectera sur du réseau à 400 000 volts.

En termes d'emprise à terre, une station de conversion est de l'ordre de 4 à 6 hectares. Aujourd'hui, il y a 16 projets en cours ou raccordés – c'est le portefeuille de RTE existant avec différentes technologies, des parcs posés tels que Saint-Nazaire ou Saint-Brieuc, que vous connaissez, et des parcs éoliens flottants en Bretagne Sud et en Méditerranée. Aussi, je vous disais tout à l'heure qu'il y a des parcs à courant continu que l'on raccorde en Centre Manche ou au large d'Oléron qui sont des parcs de plus de 1 gigawatt qui seront raccordés en courant continu. C'est en zoomant un petit peu sur la façade NAMO, mais je vais laisser la parole à Lucie TRULLA pour l'objectif plus large.

Mme Lucie TRULLA – DREAL

À 2050, l'objectif de neutralité carbone nécessitera que l'on ait réussi à développer en capacité de production, a minima 45 gigawatts. Ces 45 gigawatts vont se décliner pour chaque façade et pour la façade NAMO, le premier horizon à 10 ans est estimé entre 6 et 9,5 gigawatts, soit à peu près 6 à 9 parcs, puisque les 0,5 gigawatt qui sont prévus à 10 ans intègrent le deuxième parc flottant de Bretagne sud. Nous allons donc chercher 6 à 9 parcs et en installation cumulée à 2050, nous serons entre 17 et 25 gigawatts. Comme vous pouvez le noter, la façade NAMO à l'un des objectifs les plus ambitieux au niveau national puisque cela représente 30 à 50 % de l'objectif.

Pour répondre à la question de Monsieur, tout à l'heure, il y a deux cartographies, dont la première va nous permettre de lancer un appel d'offres d'ici à 2025. L'objectif est d'avoir ce premier appel d'offres. La deuxième cartographie à 2050 nous permet d'identifier les zones, les espaces où l'on prendra le temps de dérisquer davantage, puisque ce sont des secteurs que nous allons aller chercher certainement plus loin. La technologie va évoluer, comme l'a indiqué Bertrand, et nous avons besoin d'avoir une réserve de projet de parc que l'on travaillera dans un deuxième temps.

Sur les critères d'identification, puisque ce sont des questions que se pose un grand nombre d'entre vous, ces critères d'identification des zones propices vont aider à bâtir une proposition de zones soumises au débat. Ils sont donc présentés. Le premier sujet, c'est la profondeur de l'eau. Bertrand l'a expliqué. Les 100 mètres de profondeur maximale est un critère incontournable à 10 ans pour pouvoir développer les parcs qui nécessiteront un poste en mer posé. Nous n'irons donc pas au-delà de la bathymétrie de 100 mètres. En surface, c'est une distance de 20 kilomètres qui est la distance maximale de raccordement de l'éolienne la plus éloignée au poste en mer. Le deuxième sujet, c'est la navigation maritime. Nous sommes sur une façade où la navigation est très présente. Nous avons un dispositif de séparation du trafic et des voies maritimes, comme l'a présenté Hélène tout à l'heure, qui accueille plus de 200 navires par jour. Il y a donc une distance à respecter vis-à-vis de ces voies de trafic qui est imposé de 10 000 nautiques. Concernant la défense nationale, vous pouvez consulter dans le DMO la fiche 27 qui fait le point sur les enjeux de défense. Le ministère des Armées a produit une carte qui permet d'identifier les zones en bleu qui sont compatibles avec les usages éoliens et les zones en blanc qui nécessiteront un examen au cas par cas de la défense. Ensuite, il y a la distance minimale à la côte de 15 kilomètres qui sera prise. Pourquoi 15 ? Parce qu'entre la côte et 15 kilomètres, c'est là où se concentre un maximum d'activités maritimes. L'idée est de ne pas superposer de nouvelles activités et de démarrer l'implantation des parcs au-delà des 15 kilomètres.

La loi pour l'accélération de la production des énergies renouvelables, adoptée en mars 2023, indique que nous rechercherons l'implantation des parcs prioritairement en zone économique exclusive, à partir de 12 000 nautiques, ce qui correspond à 22 kilomètres de la côte. Ce n'est pas une exclusivité, c'est une priorité. On ne s'interdit donc pas d'aller voir entre 15 et 22 kilomètres, s'il y a du potentiel. Enfin, la force du vent qui est retenue, c'est un vent moyen de 8 mètres par seconde. Là encore, il y a des cartes. Je vous invite à aller les consulter dans le DMO. Notre façade bénéficie d'une ressource en vent

largement suffisante et ce n'est pas un critère discriminant pour la façade NAMO. Tous ces éléments sont consultables dans le dossier du maître d'ouvrage ainsi que dans le visualiseur que nous avons développé à l'aide du CEREMA. Je vous invite à aller regarder GéoLittoral, le site de la planification de l'espace maritime qui vous permet de consulter ces données qui sont présentées et de superposer les données.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. Floran AUGAGNEUR va faire une mise en perspective courte avant que l'on puisse donner la parole à la salle avant de conclure.

M. Floran AUGAGNEUR – CPDP

Depuis mars 2023, les documents stratégiques de façade, qui sont en effet révisés pour tous les cycles de 6 ans, doivent cartographier – c'est le bulletin de la loi – l'éolien en mer à horizon 2035, à horizon de 10 ans pour les zones prioritaires et à horizon 2050 pour les zones propices. Cette cartographie entre donc dans le débat, puisque c'est le processus décisionnel que le débat public doit éclairer. D'ailleurs, c'est un débat public qui a plusieurs axes. On me demande souvent comment nous résumons le débat public en quelques mots, ce qui n'est jamais facile et toujours un peu plus risqué, mais on le résume par : protéger et partager la mer, comment protéger la mer, comment protéger les écosystèmes marins, comment protéger la biodiversité, quelles politiques de protection mettre en place, comment partager la mer, comment cohabiter sur la mer, comment cohabiter aussi dans la mer avec les écosystèmes qui vivent déjà dans la mer et avec le développement des activités nouvelles, dont les activités maritimes.

Sur la question de l'éolien en mer, dans le débat public, trois mots. Objectif, interactions et principes d'aménagement dont vous avez parlé par critères d'identification. « Objectif », pourquoi ? À l'inverse des autres débats publics sur l'éolien en mer où ce qui a été mis en débat était un projet, aujourd'hui, la législation veut que ce qui est mis en débat, c'est un objectif. C'était 40 gigawatts, mais maintenant, ce sont 45 dans les documents officiels. Cet objectif-là est mis en débat. D'ailleurs, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le législateur. Le débat doit porter sur les objectifs. Ce sont les premiers mots de la loi concernant le débat. Les 45 gigawatts sont donc soumis au débat. Vous pouvez argumenter d'en faire moins ou plus. C'est l'objet du débat public. Vous pouvez aussi argumenter dans le sens des alternatives. Nous avons parlé de sobriété ce matin qui est l'une des alternatives, mais on peut aussi argumenter d'alternatives d'autres énergies marines à développer. L'objectif est de mettre tout cela sur la table avant que les décisions ne soient prises. Le premier mot est donc « objectif ». On débat des objectifs de développement de l'éolien en mer.

Deuxième mot, interaction. On en a beaucoup parlé ce soir. L'interaction de l'éolien en mer avec l'environnement marin et quel est son impact, mais aussi avec les activités humaines. Par exemple, quelles sont les activités humaines qui, potentiellement, peuvent être autorisées dans les futurs potentiels parcs éoliens en mer ? C'est ce que disait Monsieur CUEFF, tout à l'heure. Dernier point sur lequel on souhaite vous entendre, c'est la question des critères ou des principes d'aménagement de la mer. Quelles sont, pour vous, les priorités en termes d'identification de zones potentielles, d'aménagement de la mer ? Il y a déjà des sortes de dilemme ou des sortes de clivages qui émergent dans le débat, puisque nous n'en sommes pas au premier événement. Cela fait déjà un mois qu'on en débat en ligne, ici ou ailleurs, et on voit, par exemple, la question de la distance de la côte et l'impact paysager, mais vous pourrez peut-être nous apporter un éclairage là-dessus. Un parc paysager contre coût, en quelque sorte. Coûts de production, coûts d'installation et coûts d'entretien. Un autre dilemme que l'on voit émerger et sur lequel il serait intéressant de vous entendre, c'est la question de la répartition. On voit des personnes qui argumentent dans le sens d'une concentration des potentiels parcs au même endroit. La question se pose aussi pour les aires marines protégées et la protection forte. Cette répartition concentration-dispersion ou au contraire, vaudrait-il mieux disperser ces infrastructures pour des questions de justice territoriale ou autres ? Vous voyez, il y a plusieurs dilemmes qui commencent et qui émergent depuis plusieurs semaines et qui vont continuer à émerger. Il y en a d'autres aussi qui, potentiellement, peuvent émerger et c'est aussi là-dessus que l'on serait heureux de vous entendre, sachant qu'il s'agit d'identifier les conditions de développement de l'éolien en mer. À quelles conditions peut-on ou doit-on développer l'éolien en mer dans ces espaces ?

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci beaucoup. J'aimerais que l'on puisse au moins apprendre une question de la salle ou une réaction pour que l'on puisse quand même honorer nos engagements de vous entendre, vous. Dans la salle, y a-t-il une réaction ou une question ? Oui ? Je vais prendre les deux questions en même temps.

M. Hervé MOULINIER – Intervenant dans la salle

Tout cela va se terminer par des appels d'offres, une fois que cette concertation aura lieu et dans les appels d'offres précédents, du point de vue de la concertation de la collectivité ou des concertations d'usages, un certain nombre de personnes pensent que la valorisation des co-usages n'est pas suffisamment importante dans les critères d'attribution des parcs. Est-ce que c'est quelque chose qui va évoluer pour que... puisque vous parliez de dispersion-concentration et puisque le zonage devrait superposer plusieurs possibilités pour être capable de maximiser l'éco-usage, est-ce que c'est quelque chose qui pourrait augmenter tout en restant dans une fourchette de prix acceptable pour que nous n'ayons pas l'impression que, finalement, il n'y a que le coût qui décide ?

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. Je prends la deuxième question ou réaction.

M. Tanguy JACOB – Intervenant dans la salle

Je représente la Fédération française de canoë-kayak et les sports de pagaie. Je précise que je suis au conseil maritime de façade. Ce qui m'interpelle beaucoup, c'est la question du paysage, puisque l'on parle de distance à la côte de 15 kilomètres. Il faut savoir quand même que les éoliennes qui vont être installées, en particulier les éoliennes flottantes, seront de très grande hauteur et l'impact paysager sera majeur. Je perçois un énorme risque d'opposition des populations littorales qui auront l'impression que les éoliennes seront posées sur la plage.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Très bien. Merci pour la réponse. Là, c'était plus une réaction et une crainte de l'opposition que cela peut amener, d'avoir les éoliennes en mer trop proche de la côte. Si vous pouvez répondre à la première question qui a été posée sur les critères d'attribution qui prendraient plus en compte cette notion d'éco-usage et ensuite aussi, on avait une deuxième question que l'on avait relevée tout à l'heure pour avoir plus de précisions sur le prix au kilowattheure pour l'électricité.

Mme Lucie TRULLA – DREAL

Sur la question que Monsieur a posée, je n'ai pas les éléments ce soir. On s'engage à vous les communiquer. Je propose que la question soit notée dans le système de questions-réponses et que l'on puisse revenir vers vous avec des éléments étayés. Sur la question du paysage, cela me permet de rebondir avec un petit point que j'avais oublié dans les cinq critères. Il y a trois études qui vont être produites, une étude paysagère et patrimoniale qui sera versée au débat public, une étude sur les sensibilités environnementales au regard du développement éolien et une étude sur les enjeux liés aux pêches et la cohabitation pêche et éolien en mer. Ce sont donc trois éléments qui vont être progressivement versés au débat.

Sur le paysage, c'est un sujet. On lance une étude. On a lancé l'élaboration de photomontages pour montrer ce que pourraient rendre les implantations non géolocalisées de commandes de parcs en prenant deux distances, à 15 kilomètres des côtes et à 22 kilomètres des côtes, avec des configurations d'éoliennes posées ou flottantes. Il est vrai que nous sommes sur des dimensions plus importantes que les éoliennes existantes, puisqu'aujourd'hui, elles mesurent 180 mètres de hauteur en bout de pales, que ce soit Saint-Nazaire ou Saint-Brieuc. Là, nous allons partir sur des éoliennes qui font entre 300 et 330 mètres de hauteur, mais qui seront aussi posées plus loin, puisque Saint-Nazaire, si c'est votre référence si vous êtes au grand port maritime, le projet est situé à 12 kilomètres des côtes. On éloigne. On ne dit pas que l'on ne verra pas les éoliennes. En fonction des conditions atmosphériques et météorologiques, on a mené des études sur différents parcs. Il y a une question de visibilité qui n'est pas permanente, qui varie et cela fait partie d'une modification du paysage. On donne à voir une production d'énergie qu'aujourd'hui, on ne voit pas, puisque les énergies fossiles ne sont pas produites ou valorisées en France. Le pétrole et le gaz ne sont pas valorisés en France, alors que là, on utilise la ressource du vent sur nos sites. C'est bien une préoccupation que l'on va traiter dans le cadre de l'étude des sensibilités paysagères et patrimoniales.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci beaucoup pour ces réponses. Est-ce que tu voulais rajouter quelque chose avant de conclure ?

M. Floran AUGAGNEUR – CPDP

Juste préciser que sur le site internet du débat, dans l'Atlas, vous avez un visualiseur que nous avons inséré hier et qui a été effectué par le CEREAT et la que la Direction générale de l'énergie et du climat. Dans l'Atlas, sous les cartes proposées par l'État sur les quatre façades, vous avez un visualiseur produit par la maîtrise d'ouvrage. Cliquez dessus et vous allez voir des photomontages sur chaque façade pour chaque projet potentiel. Ce visualiseur n'a pas été fait par nous, mais nous le mettons à disposition. Cela donne une indication.

M. Floran AUGAGNEUR – CPDP

Très bien, merci. Je vais laisser Lucie BEGUIN conclure. Je suis désolée, mais nous n'allons pas pouvoir prendre plus de retours dans la salle si nous voulons être dans le temps. Comme je vous le disais, on tient quand même à nos engagements du départ.

Mme Lucie BEGUIN – CPDP

Je ne vais pas vous faire un résumé de l'ensemble des arguments qui ont été échangés ce soir. Il y en a eu beaucoup sur les différents enjeux. L'idée est de pouvoir vous donner à voir les prochains rendez-vous dans le cadre de ce débat public sur la mer. Les prochaines rencontres publiques dans le cadre des escales sur notre façade, on se retrouvera à Saint-Malo le 30 janvier, à Saint-Brieuc le 13 février et à Lorient le 19 mars. Sur la suite, il y a plein de rendez-vous. Nous vous en avons parlé au tout début. Il y a vraiment différentes modalités de participation tout au long de ce débat, jusqu'au 26 avril. Je vous montrais les réunions publiques. On vous le disait également, sur notre façade, l'idée est de vous proposer des tables rondes en ligne et des ateliers thématiques. Après-demain, on se retrouve donc en visioconférence. Je crois qu'il ne reste que quelques places pour participer. On échangera autour de l'environnement marin, l'état écologique de la mer, les protections actuelles et futures. L'idée est de pouvoir, à chaque fois, thématiser ces ateliers avec la présence d'experts et puis des travaux en sous-groupes. Je ne vous les présente pas tous. Il y en a de nombreux. Vous pourrez retrouver tous ces éléments sur le site internet de la mer en débat et de la Commission nationale du débat public.

Il y a également des ateliers transversaux. Une nouvelle fois, des rendez-vous nationaux, en ligne ou par thématiques. On vous propose une nouvelle fois d'échanger autour de différentes thématiques vis-à-vis des enjeux que l'on vous a présentés préalablement, à savoir, par exemple le 5 mars, pour le changement climatique, comment l'atténuer et s'adapter, mais aussi les enjeux autour de la protection de la biodiversité marine. Là, une nouvelle fois, l'idée est de pouvoir permettre à tout le monde de venir échanger sur ces thématiques et pas uniquement sur la façade, comme le glisse Floran AUGAGNEUR. Il y a également plein d'autres modalités de participation. Vous pouvez déposer un avis sur la plateforme avec notamment l'outil « Faites l'expérience ». Vous pouvez poser vos questions à la maîtrise d'ouvrage. On en a rapidement parlé juste à l'instant, le système questions-réponses, le SQR. Sachez que, par exemple, les questions qui n'auraient pas eu des réponses, comme vous l'a indiqué Madame TRULLA tout à l'heure, seront remises sur le SQR. Vous pouvez aussi, en fonction de votre structure ou de votre rôle, produire des cahiers d'acteurs. Vous avez tout à disposition sur le site et Floran AUGAGNEUR vous en parlait juste à l'instant, il y a un Atlas de cartes qui est d'ores et déjà disponible. Vous pouvez les commenter.

Ce qui est important de rappeler, c'est que si vous souhaitez, dans vos structures, dans vos entreprises, organiser vous-même un débat que nous appelons des débats autoportés, c'est avec grand plaisir. L'idée est vraiment de pouvoir participer sous différentes formes. Nous avons donc des kits de débats autoportés à vous proposer. Il y aura aussi toute une phase de délibération avec « La mer en 3D », avec deux temps délibératifs A chaque fois, sur chacune des facettes, nous allons avoir un panel d'un peu moins d'une centaine de personnes. Si vous êtes intéressé pour y participer, je crois qu'il y a des QR codes à votre disposition à l'entrée où vous pouvez porter à votre candidature. Il y aura donc un premier temps le 16 mars par façade, nous aurons 80 à 100 personnes à pouvoir délibérer toute une journée, puis une vingtaine sur une autre date, début avril. Je pense avoir fait le tour sur l'ensemble des modalités. Paula et Ophélie, je vous laisse conclure sur cette soirée.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Nous vous remercions d'avoir été là jusqu'à la fin et pour vous remercier aussi, nous vous offrons une petite collation avant de partir. Je remercie aussi la maîtrise d'ouvrage d'avoir répondu à toutes les questions et d'avoir été jusqu'à la fin ici, mais la régie aussi pour nous avoir accompagnés, ainsi que les organisateurs pour la mise en place de la salle, les micros et autres.



J'espère que vous avez passé une bonne soirée, que vous avez pu vous exprimer et trouver plus d'informations sur notre site. Je vous souhaite une belle soirée. Merci. Bonnes fêtes.